

La politique au village

La crise du 16 mai 1877 dans l'arrondissement de Vervins

Peu d'élections législatives ont été aussi passionnées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que celles d'octobre 1877, compte tenu d'un contexte politique national tendu — la crise du 16 mai 1877 — et d'un suffrage universel masculin encore trop récent¹ pour que les électeurs y soient déjà bien accoutumés. Au delà des enjeux institutionnels qui sous-tendent le scrutin et des péripéties qui le marquent, il est intéressant d'étudier l'implication des électeurs dans celui-ci, du début de la campagne aux opérations électorales : il s'agira de reconnaître le degré de démocratie aux débuts de la Troisième République ainsi que les pratiques politiques employées, et de préciser la notion de notabilité politique. En même temps, on pourra voir comment un événement politique majeur, comme la crise du 16 mai 1877 et ses suites, est vécu en province, en l'occurrence dans l'arrondissement de Vervins.

La crise du 16 mai

La situation politique en 1877²

Proclamée le 4 septembre 1870, la République est confirmée comme système institutionnel par l'amendement Wallon de 1875. Paradoxalement, le pays est, en 1877, pourvu d'un président monarchiste, Mac-Mahon, favorable à une restauration, et d'une Chambre des députés républicaine depuis les élections législatives de février 1876.

1. Le Second Empire a conservé le suffrage universel masculin hérité de la Seconde République, mais l'a limité par différentes pratiques, dont celle de la candidature officielle, qui survivra avec les ministères autoritaires comme ceux du duc de Broglie.

2. Pour plus de précisions sur ce point, renvoyons aux ouvrages suivants : René Rémond, *La vie politique en France*, tome 2, 1848-1879, Paris, Armand Colin, 1969 (en particulier les p. 337 à 349, puis 353 à 359). Jean-Marie Mayeur, *La vie politique sous la III^e République*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1984, qui reprend sa précédente publication chez le même éditeur et dans la même collection, *Les débuts de la Troisième République*, paru en 1973. Odile Rudelle, *La République absolue. Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, 1870-1889*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1982. Terminons par la référence obligée sur les premières années de la III^e République : Daniel Halévy, *La fin des notables*, et son second tome, *La République des ducs*, le tout réédité par Hachette (coll. Pluriel, 1995) avec un index des plus utiles.

Faute de textes constitutionnels clairs, la majorité parlementaire peut revendiquer la composition du gouvernement aussi bien que le président de la République. De la solution à ce problème dépend la nature du système politique. Si les ministres sont responsables de leur action devant le président de la République, le régime est présidentiel. Il est au contraire parlementaire si le gouvernement agit sous le contrôle des députés, élus, eux, au suffrage universel direct.

La crise institutionnelle ³

La présidence du Conseil des ministres a été confiée au républicain modéré Jules Simon, que Mac-Mahon renvoie le 16 mai 1877. Il le remplace par le duc de Broglie, monarchiste, qui avait déjà exercé des fonctions similaires après mai 1873, lors de la période dite d'Ordre moral.

Ce faisant, Mac-Mahon choisit de heurter les députés républicains. Ceux-ci protestent avec énergie contre le coup de force qui vise la Chambre élue au suffrage universel. Le bras de fer s'engage entre les deux parties, et aboutit au blocage institutionnel, les députés s'opposant systématiquement aux décisions du gouvernement. Le président de la République saisit alors l'occasion de dissoudre la Chambre, approuvé en cela par le Sénat conservateur : la résolution de la crise est confiée aux soins des électeurs.

Les élections législatives proposent donc l'alternative suivante : un régime parlementaire ou un régime présidentiel. S'y ajoute le choix de la nature définitive des institutions politiques à mettre en place : veut-on laisser le champ libre à une restauration monarchique ou même impériale (que ses partisans cachent), ou veut-on s'engager résolument sur la voie de la République ?

Quoi qu'il en soit, les deux parties en présence s'accordent à laisser au suffrage universel l'issue du conflit, et donc l'interprétation des textes constitutionnels de 1875. Le coup de force du 16 mai débouche d'ores et déjà sur une solution démocratique et chacun s'efforce de déployer le maximum de ses moyens pour triompher. À Lille, le 16 août 1877, Gambetta dit toute la valeur qu'il accorde au suffrage universel, qui devra être respecté par tous, à commencer par Mac-Mahon :

« Ne croyez pas que quand ces millions de Français, paysans, ouvriers, bourgeois, électeurs de la libre terre française auront fait leur choix [...] et fait connaître leur volonté, ne croyez pas que lorsque tant de millions de Français auront parlé, il y ait personne, à quelque degré de l'échelle politique et administrative qu'il soit placé, qui puisse résister. Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. »

3. Fresnette Pisani-Ferry, *Le coup d'État manqué du 16 mai 1877*, Paris, Laffont, 1965.

Comment le gouvernement choisit d'agir

En 1873, la ligne de conduite du gouvernement d'ordre moral, emmené par de Broglie, vice-président du Conseil, avait été définie par Mac-Mahon, qui s'exprimait en ces termes devant l'Assemblée nationale, le 25 mai :

« Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'esclave de la Loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays ⁴. »

Il s'agit donc de préserver autoritairement l'ordre social, en sauvegardant la place de l'aristocratie et de la religion en particulier.

Quatre ans plus tard, ce sont ces mêmes valeurs que mettent en avant les conservateurs qui soutiennent le cabinet de Broglie, c'est-à-dire l'ensemble constitué par l'Église catholique, les bonapartistes et les royalistes, que ces derniers soient légitimistes ou orléanistes. Le clergé apporte d'ailleurs un soutien actif, quelquefois de façon ouverte, aux candidats patronnés par le gouvernement de Broglie, et use sans états d'âme de son influence sur les fidèles lors des sermons, des confessions, ce que la campagne pour les législatives de 1877 confirmera...

Le gouvernement prépare les élections en destituant ou en déplaçant 77 préfets ⁵, et 140 sous-préfets ; il révoque 1743 maires (4 % du total), et des conseils municipaux ⁶.

Dans nombre de départements, des circulaires préfectorales rappellent à chacun son devoir, le tout avec récompenses ou sanctions à la clé. « Le seul fait de soutenir l'un des 363 entraîne la révocation du maire, comme à Bourg-Argental, dans la Loire, à la Bourboule, dans le Puy-de-Dôme. Celui de Gien, dans le Loiret, démissionne car « ses sentiments politiques ne lui permettent pas

4. René Rémond, *op. cit.*

5. Celui de l'Aisne, Guyot de Villeneuve, nommé le 13 avril 1876, reste en place. Guyot de Villeneuve démissionne le 3 juillet 1877, mais il est maintenu avant de rejoindre la Trésorerie paierie générale d'Eure-et-Loir, le 26 décembre 1877, date à laquelle lui a succédé le républicain Séblin. Voir René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1871 - mai 1982*, Archives nationales, Paris, 1994, p. 283.

6. Jean-Yves Mollier et Jocelyne George, *La plus longue des Républiques, 1870-1940*, Paris, Fayard, 1994, p. 84, et Jocelyne George, *Histoire des maires, 1789-1939*, Christian de Bartillat éditeur, Paris, 1989, p. 189. Rappelons que selon la loi municipale du 20 mai 1874, les maires et les adjoints sont nommés directement par le gouvernement, quand il s'agit de communes importantes, et par le préfet pour toutes les autres. Sur le problème des institutions municipales, les deux ouvrages les plus récents sont celui de J. George, *op. cit.*, et celui de Maurice Agulhon, Louis Girard et alii, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986.

de soutenir le candidat du gouvernement et de placarder ses affiches ⁷. »

Les préfets ordonnent aux maires d'apposer les affiches blanches réservées aux candidats « du maréchal de Mac-Mahon, président de la République française », d'organiser des réunions électorales dans les mairies et les écoles. Une circulaire invite fortement les fonctionnaires à les soutenir, et certains préfets vont jusqu'à les accompagner. Il n'est pas jusqu'aux gardes champêtres et aux cantonniers qui ne soient mobilisés pour diffuser la propagande électorale.

Au ministère de l'Intérieur, la direction de la Presse organise une *Correspondance de l'union conservatrice*, complétée par un service des dépêches télégraphiques, adressée par les préfets aux journaux conservateurs ⁸. Grâce à d'importants moyens financiers, le pays est inondé de brochures, journaux et manifestes gouvernementaux ⁹. Cette propagande vise à développer un réflexe de peur face à la menace d'une révolution sociale qui détruirait la propriété privée et les bases de la société : les républicains sont des radicaux, et les radicaux sont des Communards.

De nombreux journaux sont saisis, ou interdits de diffusion sur la voie publique : la presse et le colportage sont surveillés très étroitement. 3271 poursuites sont engagées contre des cercles et cafés républicains ¹⁰. Des réunions électorales sont interdites.

Enfin, une lettre de recommandation est envoyée à chaque électeur peu de jours avant le scrutin.

Les républicains s'insurgent contre ces pressions, ces intimidations, mesures qui ne sont que la continuation des lois qui rappellent la pratique de la candidature officielle en vigueur sous le Second Empire. L'ombre du césarisme suit de Broglie, ce que ses adversaires politiques ne manquent pas d'exploiter dans leur propagande.

7. Jocelyne George, *Histoire des maires*, op. cit., p. 189. Les 363 sont les députés républicains qui ont signé le manifeste du 18 mai 1877 protestant contre le coup de force de Mac-Mahon.

8. Sous la direction de C. Bellanger, J. Godechot, P. Guiral et F. Terrou, *Histoire générale de la presse française*, Paris, P.U.F., 1972, tome III : De 1871 à 1940. Sur la presse pendant la crise du 16 mai, lire en particulier les pages 158 à 162.

9. Une « enquête parlementaire menée en 1878 permet d'estimer à plus de 8 millions de francs les sommes ainsi dépensées par le gouvernement alors que le comité électoral conservateur (comité Greffuhle) n'avait recueilli que 965 000 F ». C. Bellanger et alii, *Histoire générale de la presse française*, op. cit., p. 159.

10. Les candidats républicains et leurs partisans les plus actifs font parfois l'objet de poursuites judiciaires. C'est le cas du député sortant de Romorantin (Loir-et-Cher), qui est inculpé pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et au mépris des citoyens les uns contre les autres ». Georges Dupeux, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher, 1848-1914*, Paris, La Haye, Mouton et Co, 1962.

Comment les républicains préparent les élections

La réaction au coup de force de Mac-Mahon est rapide et vigoureuse : le *Manifeste des 363* (18 mai 1877) est signé par tous les députés républicains, dont tous ceux du département de l'Aisne, à l'exception, bien sûr, du conservateur constitutionnel Émile Deviolaine ¹¹. Ce manifeste en appelle à la défense de la démocratie et des libertés ; les pressions du gouvernement sur l'opinion publique confortent aisément cette menace. De même, la nature des soutiens des conservateurs (l'Église catholique, l'aristocratie, les royalistes, les bonapartistes) est utilisée par la propagande républicaine pour accréditer l'éventualité d'un retour à l'Ancien Régime : voter pour les républicains, c'est aussi défendre l'héritage de la Révolution de 1789, et, entre autres, la propriété acquise sur les biens nationaux, les libertés individuelles... Des faits récents viennent conforter cette idée : les manifestations des ultramontains français ¹² qui font pression sur le gouvernement pour obtenir une intervention militaire française afin de secourir le pape, toujours « prisonnier » des Italiens au Vatican, constituent une menace de guerre avec l'Italie. C'est ce qui inspire l'une de ses plus célèbres formules à Gambetta,

11. Il s'agit du neveu de Paul Deviolaine, verrier à Vauxrot, près de Soissons, qui avait été maire de cette ville de 1851 à 1870. Né à Prémontré le 18 septembre 1833, Victor-Émile Deviolaine est maire de Cuffies. En 1871, candidat à l'Assemblée nationale sur la liste conservatrice, il est battu, mais il devient conseiller général d'Oulchy-le-Château. Candidat constitutionnel, il bat Choron aux législatives de février 1876, alors que tous les autres députés de l'Aisne sont républicains. Il succède ainsi à William Waddington, élu sénateur républicain (centre gauche) le 30 janvier 1876. Malgré l'appui du gouvernement, Deviolaine perd son siège le 14 octobre 1877, au profit du républicain Choron. Sur les Deviolaine, voir l'article de Jean Bobin et Jean-Pierre Corneille, « Reconstruire la mémoire de la verrerie Deviolaine », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XI, 1995, p. 149 à 171. Ces auteurs indiquent qu'Émile Deviolaine est élu député orléaniste en 1874. Or, il n'y a pas eu d'élection partielle à Soissons à cette date. La première élection législative gagnée par Deviolaine est bien celle de février 1876. Est-il orléaniste ? Suzanne Fiette l'estime libéral. Reprenant ses déclarations, la presse de l'époque le mentionne comme candidat constitutionnel, se réclamant du maréchal de Mac-Mahon. On le classera parmi les conservateurs, sans aucune ambiguïté.

Sources biographiques sur Paul Deviolaine :

Suzanne Fiette, *Noblesse foncière et notabilité, Les Caffarelli de la fin de l'Ancien régime aux débuts de la Troisième République*, thèse de doctorat d'État sous la direction d'Adeline Daumard, Université de Panthéon-Sorbonne, Paris I, 1989, six tomes, p. 1946. Roman d'Amat, R. Limouzin-Lamothe (sous la direction de), *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzey et Ané, Paris, parution commencée depuis 1933, tome X, 1965. *Dictionnaire biographique du département de l'Aisne 1894*, n° 13 de la série des *Dictionnaires départementaux*, Paris, Henri Jouve éditeur, 1895.

12. Les ultramontains, partisans d'un pouvoir absolu du pape sur l'ensemble de l'Église catholique romaine, s'opposent à l'immixtion des États dans le domaine ecclésiastique. Or, depuis 1873, Rome a remplacé un grand nombre de hauts prélats français sans que le gouvernement intervienne dans les choix faits, malgré les termes du Concordat de 1801.

qui lance à Grenoble : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » La campagne des républicains prend une tournure nettement anticléricale ¹³.

Tout comme les candidats du maréchal-président, les républicains s'appuient eux aussi sur la presse, et cherchent à dramatiser la situation, à accentuer la portée des enjeux pour mieux impliquer le plus grand nombre d'électeurs. L'espoir est grand, comme en témoigne Gambetta : « Nous partirons 363, mais nous reviendrons 400 ! »

Un allié de poids vient à son secours : il s'agit de Thiers qui, dans une ultime mue politique, apporte son soutien aux 363 avant de mourir en septembre 1877, dans les semaines qui précèdent le scrutin. Emmenés par Gambetta, tous les députés républicains suivent sa dépouille mortelle, dont Edmond Turquet et le docteur Joseph Soye, les élus de l'arrondissement de Vervins.

Comment l'arrondissement de Vervins vit la crise du 16 mai : la campagne électorale ¹⁴

Les candidats aux élections : désignation et soutiens

Les "éligibles" : définition de la notabilité politique

Selon la loi électorale du 30 novembre 1875, tout électeur masculin de plus de 25 ans est éligible, sauf les militaires. A priori, n'importe quel citoyen peut se porter candidat à une élection.

En fait, l'opinion publique détermine des postulants « sérieux », et d'autres qui n'ont, d'emblée, aucune chance. Cette crédibilité s'acquiert par la reconnaissance de certains signes qui désignent le candidat le mieux apte à remplir les fonctions visées, et, dès lors, digne d'obtenir les suffrages.

Ce sont ces caractéristiques qui constituent la notabilité politique, ce que Marc Abélès appelle encore « l'éligibilité », c'est-à-dire l'aptitude d'un candidat à être élu. Au cours d'une enquête sur le département de l'Yonne, entre 1981 et 1988 ¹⁵, cet ethnologue observe que l'éligible détient une forme de légitimité. « Être légitime, c'est faire partie de cet univers des éligibles, des individus auxquels il est possible de déléguer une responsabilité. [Elle] apparaît au premier

13. René Rémond, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, réédition Complexe, 1985.

14. Cette partie sur la campagne électorale doit beaucoup à l'ouvrage de Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, coll. historique, 1991. Sauf mention contraire, les exemples pris hors de l'arrondissement en sont extraits.

15. Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1989.

abord comme une propriété mystérieuse : certains individus qui briguent les suffrages de leurs concitoyens sont immédiatement reconnus comme légitimes, d'autres, malgré leurs efforts répétés, sont condamnés à l'échec ¹⁶. »

De cette légitimité incarnée par quelques-uns, aux yeux de l'opinion publique, Abélès dit « [qu'elle] se transmet ici comme un patrimoine au sein d'une lignée. Tout se passe comme si le nom suffisait à « autoriser » [c'est-à-dire à donner la légitimité], à conférer à son détenteur la capacité d'assumer les responsabilités locales. Des racines locales, l'appartenance à une lignée qui s'est historiquement « distinguée », au double sens du terme. Voici, semble-t-il, des conditions indispensables pour accéder au statut d' élu ¹⁷. »

Ces deux éléments constitutifs de la notabilité politique, les « racines locales » et « l'appartenance à une lignée », peuvent être assimilés à la capacité à être identifié à la circonscription, cette identification revêtant plusieurs aspects.

Le candidat, ou sa famille, doit être originaire de la région ou y être implanté depuis longtemps s'il n'y est pas né. La détention de propriétés, foncières surtout, est très favorablement appréciée.

Il convient aussi de faire partie des organisations représentant les activités les plus importantes de la région, et, mieux encore, d'y exercer des responsabilités : le comice agricole de Vervins voit se côtoyer les notables de l'arrondissement, quelle que soit leur opinion politique, et constitue un lieu où il faut être pour être connu et reconnu.

Un ou plusieurs mandats électifs locaux ne sont pas à négliger. Les députés nouvellement élus qui en sont encore dépourvus ne tardent généralement pas à affermir leur assise politique en devenant conseiller général, maire, ou plus rarement conseiller d'arrondissement.

Le candidat doit justifier d'une large envergure personnelle, acquise ou héritée. Celle-ci peut résulter de sa position sociale et économique : être industriel, grand propriétaire foncier, exercer une profession libérale — avec une clientèle assez importante — donnent accès à ce statut. Y est étroitement lié un certain degré de fortune, qui offre des garanties certaines aux yeux des possédants comme des plus démunis : un candidat aisé ne peut guère être tenté par une révolution sociale ; par son aisance et sa réussite, il prouve sa capacité à bien s'occuper des affaires publiques ; sa fortune lui permet d'avoir le temps nécessaire pour exercer pleinement son mandat.

16. *Ibid.*, p. 352.

17. *Ibid.*, p. 28.

Aux racines locales et à l'appartenance à une lignée, M. Abélès ajoute un troisième élément, le réseau, « l'éligibilité [étant] avant tout une qualité relationnelle ¹⁸. » Il est indispensable que le postulant fasse valoir d'importantes relations, avérées ou supposées, au niveau local — l'implication dans les structures comme le comice agricole y aide puissamment — comme au niveau de l'État, pourvoyeur de subventions. Ce réseau, révélé partiellement, pourra servir de base au comité électoral, que nous verrons un peu plus loin.

Les liens de parenté et les stratégies matrimoniales jouent un rôle important dans la constitution et l'entretien de ces réseaux. A ce titre, M. Abélès accorde une place déterminante au « patrimoine politique » dans le choix des électeurs: le candidat est porteur de l'héritage politique — avec les aspects idéologiques que cela revêt — de ceux qui, dans sa famille ont été élus et ont été, à un titre ou à un autre, des acteurs de l'histoire locale. « [Même si] une ou deux générations séparent ce dernier de ses ascendants élus [...], n'en demeurent pas moins des traces [qui] alimentent les comportements collectifs ¹⁹. »

Ici, l'histoire locale est essentielle, non seulement pour connaître la façon dont les péripéties nationales ont été vécues dans la région, surtout les plus marquantes comme la Révolution de 1789 ou celle de 1848, mais aussi pour déterminer comment la famille du candidat s'est comportée au cours de ces événements passés. Même si les antagonismes qui naissent de ces périodes agitées s'atténuent progressivement, la ligne de clivage demeure dans l'imaginaire collectif grâce à ces points de repère majeurs qui trouvent leurs racines dans un passé plus ou moins proche, mais jamais totalement oublié ²⁰. Ainsi, selon Abélès « tout postulant est immédiatement identifié par référence à cette bipolarité ancestrale. L'événement fondateur fait trace et le comportement des électeurs est fortement conditionné par cette sorte d'empreinte transmise de génération en génération ²¹. »

La famille constitue donc un maillon essentiel du réseau sur lequel le candidat s'appuie : c'est par elle, encore, que la transmission des « positions d'éligibilité » s'effectue.

18. *Ibid.*, p. 350.

19. *Ibid.*, p. 34.

20. Pour l'exemple d'une autre région (la Sarthe, principalement), voir Paul Bois, *Paysans de l'Ouest*, Flammarion, coll. Champs, Paris, 1971. L'auteur recherche les éléments qui contribuent à expliquer les structures économiques, sociales et politiques depuis l'époque révolutionnaire. Il voit dans cette période tourmentée les origines de comportements politiques encore observables dans cette région. Indiquons aussi le numéro spécial de la *Revue du Nord*, tome LXXV, n° 302, juillet-septembre 1993, consacré au personnel politique, et, entre autres, l'article de Francis Przybyla, *Les députés du Nord au début de la Troisième République (1871-1885)*, p. 561 à 600, qui utilise les données recueillies grâce à l'enquête nationale sur le personnel parlementaire de la Troisième République lancée en 1984 à l'initiative de M. Agulhon et J.-M. Mayeur (Centre de recherches sur l'Histoire du dix-neuvième siècle, Paris I et Paris IV), dirigée aujourd'hui par A. Corbin (Paris I).

21. Abélès, *Jours tranquilles...*, p. 351.

Tous ces éléments, ainsi que les « traces » perçues et retenues par l'opinion publique, définissent la notabilité politique. Marc Abélès précise encore qu'à partir « d'un nombre limité de signes la mémoire autochtone reconstitue un ensemble de relations qui donnent sens aux candidatures individuelles. Celles-ci acquièrent ainsi une valeur : le postulant est d'emblée marqué comme « bon » ou « mauvais » candidat à raison de son affiliation à l'un des pôles relationnels qui structurent le champ politique local. [...] Le choix des électeurs est guidé, parfois même à leur insu, par cette référence à des traces. C'est ainsi qu'émergent de la pluralité des candidatures, celles des éligibles, des individus qui ont quelque chance de prétendre à un avenir politique ²². »

On verra que dans la région de Vervins les « éligibles », porteurs des signes de la notabilité politique, sont peu nombreux ²³.

Des comités électoraux éphémères mais indispensables

Un comité existe le temps d'une campagne électorale. Il est constitué d'habitants de la circonscription (ou de personnes y ayant des intérêts), connus ou non, de conditions sociales assez diversifiées (nobles, hommes de loi, propriétaires, entrepreneurs... mais aucun ouvrier), et d'élus locaux. Sa composition socio-professionnelle est élaborée avec beaucoup de soin. En effet, comme on l'a vu, les comités révèlent une face du réseau relationnel auquel est lié le candidat. Les noms que l'on met en avant ont pour but d'inciter l'électeur à imaginer l'autre partie du réseau, sensée être beaucoup plus développée. En cela, les comités sont constitués pour livrer une certaine image du candidat, en fonction d'un contexte

22. *Ibid.*, p. 35-36.

23. Les caractères de la notabilité politique tels qu'ils viennent d'être définis sont à rapprocher de ceux que retient F. Przybyla dans son étude des parlementaires du Nord, au demeurant plus industrialisé et plus urbanisé que l'Aisne. Il conclue par « un portrait-type du député nordiste » : « enfant du pays [...] fils de notable local, [...] études supérieures, [...] solide formation juridique, ou scientifique, [...] appartient à la bourgeoisie diplômée mais assez rarement aux cadres de l'État [...] riche mariage [qui] grossit une fortune déjà respectable. Le beau-père appartient [souvent] au groupe des riches propriétaires terriens ou industriels. [...] [L'élus est souvent] conseiller général [...], mandat [qui n'est] pas systématiquement antérieur à celui de député. [...] Une bonne moitié des députés a [...] une activité parlementaire léthargique, ce qui semble être l'une des causes de l'échec au moment de la réélection. [...] La collusion entre élites économiques et élites politiques demeure le trait caractéristique et incontournable du moment. Tant chez les élus de droite que chez les élus républicains, l'élément moteur, c'est bien cette bourgeoisie diplômée qui, par le jeu de stratégies matrimoniales continuellement renouvelées, confisque l'argent et le pouvoir politique ! Comme pour les biens mobiliers et immobiliers, et au moyen d'un efficace réseau d'influences locales, les aristocraties de droite et de gauche transmettent le pouvoir politique par héritage... » Ce qui est résumé par ceci : « Le poids des traditions locales et familiales ainsi que l'existence de réseaux politico-familiaux sans cesse cultivés, sont les deux constantes qui éclairent finement le début de la Troisième République. » (*op. cit.* p. 592-594).

précis. Leur composition est donc appelée à évoluer. Comme l'indique Marc Abélès, ces réseaux — et donc les comités qui en sont le miroir — « ne sont pas des entités figées [...], il faut les considérer comme un phénomène essentiellement dynamique [...], un ensemble de potentialités actualisables au gré des situations concrètes [...]. Un candidat [...] peut très consciemment utiliser son potentiel relationnel en exhibant les signes les plus susceptibles d'évoquer celui-ci aux yeux de la collectivité ²⁴. »

Le nombre de membres est assez variable. Au printemps 1878, celui qui soutient Soye, dans la première circonscription, compte 127 personnes appartenant à divers milieux : 40 % de propriétaires, mais aussi des notaires, des artisans, des commerçants, peu d'élus. Cet effectif élevé a pour objectif de montrer que le candidat s'appuie sur une grande partie de la population de l'arrondissement, par l'intermédiaire de notables bien établis, susceptibles d'entraîner une partie de l'électorat. Soye ne se veut donc pas le porte-parole d'un groupe ou d'intérêts particuliers mais du plus grand nombre. Toutefois, on remarque que certains en sont exclus, comme les ouvriers. Soye, qui se présente de façon ambiguë comme "républicain conservateur", cherche surtout à rassurer les possédants en écartant l'élément ouvrier, « classe laborieuse, classe dangereuse » : la Commune n'est pas loin ²⁵. Surtout, l'industrialisation de la circonscription est beaucoup plus limitée que dans le canton de Guise, par exemple : les ouvriers y sont encore plus minoritaires, encore moins concentrés ; ce sont encore des ruraux, parfois même des paysans ²⁶, qui n'ont pas le sentiment de former une classe sociale spécifique.

Le comité conservateur soutenant Camille Godelle choisit une autre stratégie. Ses vingt-trois membres sont essentiellement des élus ou d'anciens élus — leur profession est rarement précisée, ni même leur état de propriétaire — dont un aristocrate, le comte Eugène Caffarelli ²⁷. La composition de ce comité res-

24. Abélès, *Jours tranquilles...*, p. 350-351.

25. La propagande conservatrice accuse Soye de s'être montré favorable à la Commune, ce qu'il doit démentir.

26. Par comparaison, il suffit de lire les réflexions de Godin quand il cherche les obstacles qui limitent son œuvre sociale. Voilà son appréciation de la population ouvrière qu'il emploie et dont il recherche l'émancipation en mettant en place le Familistère et différentes institutions : « Une population illettrée, habitant la campagne, accoutumée à son travail de tous les jours. » Jean-Baptiste Godin, *Études sociales*, n°5, 1884, p. 74-75. Cité dans Guy Delabre et Jean-Marie Gautier, *Godin et le Familistère de Guise*, Laon, 1983, p. 271.

27. Eugène Caffarelli, ancien préfet d'Ille-et-Villaine (23 janvier 1849), a démissionné de son poste pour se présenter et être élu député de l'arrondissement de Saint-Malo de 1852 à 1869, comme candidat officiel du gouvernement impérial. Il est aussi conseiller général du canton de La Capelle, et maire du village de Lescelle (canton du Nouvion), où la famille a son château et des propriétés importantes.

Notices biographiques sur Eugène Caffarelli : *Dictionnaire de biographie française*, tome VII, 1956, p. 815. R. Bargeton et alii, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870, Répertoire nominatif et territorial*, Archives nationales, Paris, 1981, p. 73. A propos du Nouvion-en-Thiérache, cette dénomination n'est pas encore très employée. L'administration préfectorale ne l'admet pas encore, et lui préfère Le Nouvion. C'est cette appellation, conforme à l'époque, que l'on trouvera ici.

treint met l'accent sur la notabilité politique, sur l'expérience acquise aux affaires publiques, mais aussi sur le réseau relationnel entretenu au plus haut niveau de l'arrondissement. Le soin de sa composition est aussi révélé dans sa structure, par une hiérarchisation beaucoup plus marquée que pour le comité républicain. Son organisation correspond au découpage administratif, auquel les électeurs sont accoutumés : un comité départemental, qui choisit et sollicite les candidats conservateurs ; des comités d'arrondissement ; des délégués cantonaux. Dans l'arrondissement de Vervins, le comité central compte sept personnes qui correspondent, parmi le collectif des conservateurs, aux détenteurs des mandats les plus importants : députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, la plupart du temps maires ou l'ayant été. Le comité de seize délégués cantonaux comprend souvent d'anciens maires sans autre mandat ; il sert de relais local dans les quatre cantons de la circonscription. On peut remarquer que la structure du comité conservateur respecte un certain équilibre entre les différentes zones géographiques de la circonscription, puisque chaque canton y est représenté.

La première attribution du comité électoral est de choisir le candidat. Dans leur profession de foi, les candidats indiquent qu'ils ne se présentent pas d'eux-mêmes, mais qu'ils sont sollicités. Marc Abélès observe encore la persistance de cette pratique aujourd'hui : la candidature « visait à satisfaire une demande émanant des autres », ce qui « tend à accréditer l'idée que [son] nom pouvait au moins susciter un premier consensus »²⁸. Le choix du comité est en fait le plus souvent une acceptation : il investit publiquement un notable qui s'impose naturellement, revêtu des caractères du candidat légitime²⁹. Dans certains cas, l'administration intervient directement dans la désignation : en 1877, le préfet du Loir-et-Cher détermine les candidats conservateurs, l'un d'entre eux l'étant même par le gouvernement³⁰.

L'essentiel de l'activité du comité réside dans l'organisation de la campagne électorale : il fait appel aux sympathisants, en sollicitant leur adhésion à un manifeste de soutien ou leur participation financière ; il diffuse la propagande et approuve les documents, dont les affiches qui portent la mention « Vu, le comité. »

C'est grâce à ce travail militant auprès des électeurs que le comité électoral peut être considéré comme l'un des principaux vecteurs du développement de la pratique politique au niveau local. Son activité est un élément fondamental dans la politisation des campagnes à une époque où le suffrage universel librement exercé naît à peine. Précurseurs des partis politiques qui apparaissent à partir de 1901, avec le parti radical et radical-socialiste, ces éphémères comités

28. Abélès, *Jours tranquilles...*, p. 29-30.

29. *Ibid.*, p. 28.

30. Georges Dupeux, *op. cit.*

jouent un rôle comparable aux cercles républicains du Midi ³¹, sans toutefois en avoir la permanence et donc l'efficacité.

Présentation des candidats

L'arrondissement est découpé en deux circonscriptions ³². Dans chacune, les comités électoraux désignent leur candidat. On verra que ceux-ci portent les caractéristiques du notable politique, de l'éligible, à l'inverse de ceux qui ne seront jamais élus, tels Lenain-Proyart et le curé Dupont.

Pour les républicains, les deux députés sortants sont les seuls candidats légitimes : il s'agit du docteur Joseph Soye, pour la première circonscription, et d'Edmond Turquet pour la seconde. Élus depuis février 1871 à l'Assemblée nationale, ils ont tous les deux été réélus en février 1876 sans difficulté. Soye n'avait pas d'opposant, et Turquet est élu au premier tour avec près de 70 % des suffrages exprimés, face à deux adversaires peu menaçants : Lenain-Proyart, avocat laonnais conservateur, partisan du « oui » au plébiscite de mai 1870, et le curé de Retheuil ³³, Dupont. Ce dernier n'avait pas hésité à se présenter comme « républicain de conviction », « vrai libéral », « candidat au corps législatif » (sic), et à développer un programme proche des radicaux, avec la séparation de l'Église et de l'État, l'impôt sur le revenu, le divorce... ³⁴

Les deux républicains jouissent d'une position locale tout à fait favorable. Ils ont été élus au Conseil général — Soye à Aubenton, Turquet à Sains ³⁵ — après avoir obtenu leur siège à l'Assemblée nationale.

Originaire du Gers, Joseph Soye est alors âgé de 50 ans. Médecin à Aubenton, où il est implanté depuis environ 25 ans, sa réputation professionnelle semble être assez importante. Son opposition à l'Empire en fait un républicain aguerri et sincère. Il se présente volontiers comme proche de Thiers, donc au centre gauche, parmi les républicains modérés.

31. Voir les travaux de Maurice Agulhon, et, en particulier, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, Paris, réédition Seuil, collection « L'Univers historique », 1979.

32. La première circonscription regroupe les cantons orientaux (Vervins, Aubenton, Hirson, La Capelle), et la seconde, les cantons occidentaux (Sains, Guise, Le Nouvion, Wassigny). Ce découpage a été adopté lors de la séance de l'Assemblée nationale du 18 décembre 1875.

33. Canton de Villers-Cotterêts.

34. Cette profession de foi a paru dans *L'Impartial* du 2 février 1876. Elle est contredite par une circulaire secrète envoyée aux curés de la deuxième circonscription, que le maire d'Étreux, Charles Béthune, divulgue au public, lors de la réunion électorale tenue à Wassigny (*L'Impartial* du 13 février 1876).

35. Turquet bat l'ancien conseiller général de Sains, le vicomte de Madrid, monarchiste, qui vit à Le Hérie-la-Viéville — dont il a été le maire —, où il cherche à développer une agriculture scientifique. C'est un ami des Caffarelli (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1950).

Turquet est né à Senlis en 1836. Sa famille possède des propriétés dans les cantons de Sains et Vervins. L'un de ses grands-pères est le conventionnel et maire de Laon Le Carlier³⁶. Turquet est en outre lié aux Caffarelli, de Leschelle³⁷, l'une des familles de notables engagée de longue date dans la vie politique en Thiérache. Magistrat sous l'Empire, il démissionne de son poste de procureur impérial près le tribunal de Vervins, en 1868, pour se présenter comme libéral contre le député bonapartiste Piette, sortant, et le républicain Jules Favre : il est nettement battu. Après quelques hésitations, il appelle à approuver le plébiscite de mai 1870, alors que Godin³⁸ reste le chef de file de l'opposition locale à l'Empire. Ses convictions républicaines mieux établies, Turquet est élu en 1871 à l'Assemblée nationale. Proche de Gambetta, il siège avec les radicaux de la Gauche républicaine. En 1876, Godin renonce à la députation³⁹ ; Turquet est réélu d'autant plus facilement.

En octobre 1877, Soye et Turquet ont à faire face à une opposition plus importante qu'en 1876. Si Turquet retrouve Lenain-Proyart, candidat officiel du gouvernement, et l'opiniâtre curé Dupont, Soye a fort à faire avec Camille Godelle.

36. Marie-Jean-François-Philbert Le Carlier, député du Tiers à l'Assemblée constituante, à la Convention nationale, puis aux Cinq-Cents et aux Anciens, préside le Directoire du département de l'Aisne. Il occupe des fonctions importantes dans les territoires conquis. Maire de Laon nommé par le duc d'Orléans (1788), puis élu (1790). Jean-Michel Schill, *Laon 1790-1945. Inventaire des archives communales*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1991, p. 16.

37. Selon S. Fiette, Turquet est le cousin d'Henriette du Fréteau du Pény, femme d'Eugène Caffarelli (Fiette, *op. cit.*, note 1, p. 1894, et p. 1934). Apprenant que Turquet est appelé comme conseiller par Thiers, président de la République, le 25 mars 1873, celle-ci est stupéfaite : « On peut dire que la France est en de pauvres mains, avec de tels instruments » (Fiette, *op. cit.*, p. 1934).

38. Il s'agit de Jean-Baptiste-André Godin (1817-1888), qui a développé à Guise une industrie d'appareils de chauffage, auxquels son nom reste attaché, encore aujourd'hui. Mais c'est aussi un théoricien socialiste, qui a eu le souci de concrétiser ses idées : la construction du Familistère de Guise en est l'une des illustrations. Il est élu au Conseil général de l'Aisne (1870 à 1883), battant nettement Camille Godelle qui voulait succéder à son père. Nommé président de la Commission municipale (1870-71), puis maire de Guise, il est démis de ses fonctions en 1874 par le gouvernement d'ordre moral. Il est aussi élu à l'Assemblée nationale en 1871, sur la liste républicaine.

Notices biographiques sur J.-B. Godin : *Dictionnaire de biographie française*, tome XVI, 1985, p. 466 à 468. Jean Maïtron (sous la direction de), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 3^e partie, 1871-1914, Les Éditions ouvrières, Paris, 1973-1977, tome XII, p. 296-297. Jean Tulard (sous la direction de), *Dictionnaire du Second Empire*, Fayard, Paris, 1995, p. 580.

39. Voir les extraits de la lettre que Godin adresse le 27 août 1871 à Osborne, à qui il fait part de son amertume à propos de son mandat de représentant à l'Assemblée nationale, et sa circulaire du 31 janvier 1876, par laquelle il annonce sa renonciation à la vie parlementaire (*Le Devoir*, tome XVII, p. 129 à 131). G. Delabre et J.-M. Gautier, *Godin...*, *op. cit.*, p. 86 et 87.

Avocat général à la Cour de cassation, Camille Godelle est âgé de 45 ans quand le Comité conservateur de la deuxième circonscription le propose à l'électorat. Sa famille n'est pas inconnue dans la région. Son grand-père, Antoine-Théodore Godelle, curé constitutionnel jusqu'en 1793, marié, est nommé sous le Directoire, en 1795, commissaire du pouvoir exécutif auprès de la municipalité cantonale de La Capelle : il est chargé de contrôler l'exécution des lois et de surveiller l'activité de la municipalité⁴⁰. Son père, aussi prénommé Camille⁴¹, était notaire et avocat à Guise quand il entre au Conseil général de l'Aisne en 1839. Candidat de l'Ordre, il est élu député en 1849, et approuve le coup d'État du 2 décembre 1851. Juriste, il prend une part active à la rédaction de la Constitution du Second Empire, ce qui lui vaut les honneurs du nouveau régime : conseiller d'État, sénateur, il continue à représenter le canton de Guise au Conseil général jusqu'en 1870. Camille (troisième génération) naît en 1832 à Guise⁴². Ses études de droit terminées, il entre dans la magistrature⁴³. Pendant la période de l'Ordre moral, il est appelé au ministère de la Justice à la direction des Affaires criminelles et des grâces (7 août 1874), puis, conseiller d'État en service extraordinaire (21 octobre 1874), il devient avocat général à la Cour de cassation (1^{er} juin 1875). Il recherche un mandat électif. Il voit s'échapper le siège de conseiller général de Guise auquel son père renonce (juin 1870), ravi par Godin. Candidat à la succession du conseiller général de Wassigny, Cattelain, il est battu par Parmentier, le maire républicain du chef-lieu de ce canton (juillet 1875). Il se présente enfin aux sénatoriales de janvier 1876, sur la liste bonapartiste, il est très nettement défait (41 voix sur 329 votants).

Camille Godelle correspond pourtant bien au portrait type du « notable politique » que nous avons dressé. Il est très bien implanté dans l'ouest de l'arrondissement — c'est le seul des trois candidats qui y soit né, tout comme ses ancêtres — ; il bénéficie d'un héritage familial qui vaut à la fois par les biens fonciers et immobiliers (dans les cantons du Nouvion, Wassigny et Guise), que par les relations que son père et lui-même entretiennent avec le pouvoir central ; il a

40. Sur Antoine Godelle, voir l'ouvrage paru sous la direction de Claudine Vidal et Marc Le Pape, *Des Provinciaux en Révolution. Le district de Vervins*, Association pour le bicentenaire de la Révolution française dans le « district » de Vervins, Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache (S.A.H.V.T.), Vervins, 1990, p. 49 et 50.

41. Notices biographiques sur Camille Godelle père : Jean Tulard (sous la direction de), *Dictionnaire du Second Empire*, Fayard, Paris, 1995, p. 580. M. Prévost, Roman d'Amat, H. Tribout de Morembert (sous la direction de), *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzey et Ané, Paris, parution commencée depuis 1933, tome XVI, 1985, p. 451-452. Le tout est à compléter avec les articles de *L'Impartial* du 5 janvier 1875, et du *Journal de Vervins* des 6 et 8 janvier 1875.

42. Notice biographique : M. Prévost, Roman d'Amat, H. Tribout de Morembert (sous la direction de), *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzey et Ané, Paris, parution commencée depuis 1933, tome XVI, 1985, p. 451-452.

43. Substitut du procureur impérial à Châteauroux (1856), puis à Colmar, il devient avocat général à la Cour de Metz (1862), puis procureur général à Nancy (1871).

des responsabilités importantes au sein de la haute magistrature. Ses opinions politiques sont dans la droite ligne de ses parents : son parti pris d'ordre et d'autorité fait de lui un partisan du bonapartisme, ce dont il se défend en 1877. Il préfère le terme plus neutre de conservateur.

Pourquoi le comité le présente-t-il ? Il semble bien qu'il n'ait pas d'autre recours : l'ancien député de l'Empire, Édouard Piette, est disqualifié par son passé politique ; le comte Eugène Caffarelli, vieillissant et malade, ne semble pas vouloir s'engager ⁴⁴. Ce dernier avait pourtant songé à se présenter en février 1876, dans l'est de l'arrondissement (qui comprend le canton de La Capelle, dont il est le conseiller général), mais une enquête du comité conservateur fait apparaître de minces chances de succès, hormis dans son canton ⁴⁵. Godelle, dont l'ambition est intacte, est un homme neuf dans cette partie de l'arrondissement, où le député impérial, Piette, avait obtenu le plus grand nombre de suffrages, aux législatives de 1869. Soye n'a encore jamais eu d'adversaire dans le cadre d'un scrutin uninominal. La presse conservatrice, confiante, présente le député républicain comme « un de ces gauchers anodins qui n'effraient pas trop le gobe-mouche conservateur ⁴⁶. »

44. Eugène Caffarelli bénéficie d'une notoriété qui déborde largement sur le reste de la circonscription. Ses chances de succès, s'il s'était présenté, auraient été plus importantes que celles de Camille Godelle. S. Fiette indique qu'il s'est replié sur ses mandats locaux : conseiller général, il est aussi maire de Leschelle depuis 1871 (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1932). Toutefois, il envisage d'être candidat aux sénatoriales de janvier 1876, avant de se désister, préférant se présenter aux législatives du mois suivant auxquelles il renonce aussi (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1943). Ces tergiversations montrent que, malgré son rayonnement, Eugène Caffarelli a considéré que son élection n'était pas acquise d'avance, et que le camp républicain pouvait l'emporter. La perspective d'un échec ne pouvait être envisagée : elle risquait de porter atteinte à la considération importante dont jouit sa famille dans l'arrondissement. S'agissant de ses opinions politiques, on ne peut les résumer à un simple attachement à l'Empire. S. Fiette le montre légitimiste en 1871, mais tendant progressivement vers l'orléanisme (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1931). Cependant, à l'annonce de la mort de Napoléon III (7 janvier 1873), il est « le plus sincèrement touché, lui qui avait eu, non seulement du respect, mais aussi de l'affection pour l'Empereur » (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1934). Cette ambiguïté montre la complexité des sentiments des conservateurs, notamment de ceux qui avaient servi plusieurs régimes, et leurs interrogations quant à une restauration qui aurait les meilleures chances d'aboutir : l'empire ou la monarchie, orléaniste ou légitimiste ? Notons encore que le 15 février 1874, il refuse de se joindre à une délégation d'anciens députés, sénateurs et conseillers généraux de l'Empire devant se rendre auprès du prince impérial, exilé au Royaume-Uni, trouvant la démarche inopportune, mais sans que cela remette en question son attachement au principe de l'Empire (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1939). Par ce geste, Eugène Caffarelli cherche à maintenir l'unité conservatrice qu'incarne Mac-Mahon (p. 1940). Il manifeste aussi, outre sa fidélité à l'idée impériale, son refus du césarisme démagogique de l'Appel au peuple de Rouher, et de l'extrémisme de la droite bonapartiste (S. Fiette, *op. cit.*, p. 1962).

45. S. Fiette, *op. cit.*, p. 1943.

46. Citation de Foucamprez, l'un des principaux dirigeants du comité départemental conservateur, relevée par S. Fiette, *op. cit.*, p. 1944.

La propagande électorale

Les journaux au premier plan de la bataille politique ⁴⁷

L'arrondissement compte plusieurs journaux. Deux d'entre eux ont été utilisés pour l'étude de la campagne électorale : *L'Impartial*, et *Le Journal de Vervins*, tous deux imprimés à Vervins. Les divergences politiques entre ces deux journaux s'accroissent à partir de mai 1877 : si *L'Impartial* continue à affirmer ses convictions républicaines, *Le Journal de Vervins* passe aux conservateurs et au cléricalisme.

Cette distinction est perceptible dans la composition de la société anonyme, forme juridique adoptée par les deux journaux. Parmi les sociétaires, on retrouve un certain nombre de membres des comités électoraux. Le docteur Dupuy ⁴⁸, le conseiller d'arrondissement Théophile David, et des maires révoqués, comme Charles Béthune, d'Étreux, républicains notoires, font partie de la société anonyme de *L'Impartial* ⁴⁹. Les membres du comité conservateur sont souvent parmi les sociétaires du *Journal de Vervins* ⁵⁰ : Eugène Caffarelli, Édouard Piette, Duchesne, l'ancien maire de Vervins...

Les deux journaux rendent compte de l'actualité politique locale, nationale et internationale, commentée par un chroniqueur spécialisé ⁵¹. Chaque lecteur peut donc suivre les péripéties de la crise du 16 mai et la campagne électorale qui la suit : les messages de Mac-Mahon à Jules Simon (16 mai 1877), l'ordre du jour adopté par les 363 députés républicains (17 mai 1877) et le *Manifeste des 363* (18 mai 1877)... Ce faisant, chacune des feuilles ne cache pas le parti qu'elle défend. *Le Journal de Vervins* indique :

« À dater d'aujourd'hui, le *Journal de Vervins* devient l'organe des intérêts conservateurs, c'est-à-dire l'interprète des légitimes aspirations

47. J. Kayser, *La presse de province sous la III^e République*, Paris, Armand Colin, 1958, et C. Bellanger et alii, *Histoire générale de la presse française*, op. cit..

48. Destin-Décadi-Magloire Dupuy, né à Bosmont (15 octobre 1848). Docteur en médecine (Faculté de Paris, 6 août 1873). Il devient conseiller général (1880) et maire de Vervins (1882) jusqu'à sa mort, en 1907. Il se présente à la législative partielle de 1882, après le décès accidentel de Soye, mais il est battu par Paul Sandrique, républicain modéré. Dupuy est élu député radical en 1885, et devient vice-président de la Gauche radicale. En 1889, il est à nouveau battu, par Camille Godelle cette fois, consécutivement au mouvement boulangiste. Notices biographiques sur Dupuy : *Dictionnaire de biographie française*, tome XII, 1970, p. 583. *Dictionnaire biographique du département de l'Aisne 1894*, n° 13 de la série des *Dictionnaires départementaux*, Paris, Henri Jouve éditeur, 1895.

49. *L'Impartial* du 17 mars 1877 publie les statuts de la S.A. de *L'Impartial*.

50. *Le Journal de Vervins* du 17 octobre 1877 publie les statuts de la S.A. du *Journal de Vervins*.

51. Ces rubriques, en première page, sont alimentées par les dépêches des mêmes agences de presse, dont l'agence Havas.

du pays vers la concorde, l'apaisement, l'unité, et le défenseur résolu de la Constitution républicaine de 1875. [...] Depuis le 16 mai, le gouvernement est entré dans une voie de résistance aux empiétements chaque jour plus audacieux des ennemis de l'ordre public : nous devons le soutenir ; il nous a donné des preuves de sa fermeté, de son respect des lois, de son désir de faire le bien : nous devons l'encourager dans cette noble tâche, et repousser les excitations de ceux qui le méconnaissent et le calomnient. [...] Croyez-vous au péril social ? Voulez-vous défendre les croyances, les traditions et les principes qui seuls peuvent sauver la patrie et lui rendre au milieu des nations une place prépondérante et respectée ?

En un mot, êtes-vous pour ou contre le radicalisme et la démagogie, pour ou contre les amis de la Commune, pour ou contre le maréchal de Mac-Mahon et sa politique de préservation au dedans comme au dehors ? [...] Ordre, Progrès, Liberté [...] ⁵² »

On peut lire dans chacun de ces journaux les professions de foi et les circulaires des candidats, quelle que soit leur étiquette politique, mais agrémentées de commentaires acerbes. On dénigre l'adversaire jusqu'à la caricature, répondant au journal opposé sans grand souci de courtoisie, en adoptant un ton très virulent, qui vise tout aussi bien le candidat adverse que ses partisans. Par exemple, *Le Journal de Vervins* ⁵³ relate une réunion d'une quarantaine de personnes favorables à Soye, qui s'est tenue chez un certain Alfred D. ⁵⁴, dont le journaliste déclare qu'il « passe dans le pays pour un véritable écervelé, [...] chef suprême de la démagogie dans le canton d'Hirson. »

Le même organe présente, dans la même veine, un portrait du député Turquet : « Il a la maladie de l'hallucination qui fait prendre les chimères pour des réalités [...]. C'est une maladie qui porte à la tête, trouble la vue et le jugement, et fait commettre les actes les plus désordonnés ⁵⁵. »

52. *Le Journal de Vervins* du 2 septembre 1877. On notera que les thèmes développés par la rédaction de cette feuille correspondent exactement à la propagande gouvernementale.

53. *Le Journal de Vervins* du 3 octobre 1877.

54. A l'évidence, il s'agit d'Alfred Desmasures, né à Mondrepuis en 1832. Journaliste, écrivain, essayiste, historien, connu pour ses idées républicaines, il a été condamné à quatre mois de prison en 1855, pour colportage d'écrits politiques. Préfet de l'Aisne par intérim (9 au 15 septembre 1870), il fonde ensuite quelques journaux, dont *Le Nord de la Thiérache* (1876). Notices biographiques sur A. Desmasures : Roman d'Amat, R. Limouzin-Lamothe (sous la direction de), *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzey et Ané, Paris, tome X, 1965, p. 1453-1454. René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1871 - mai 1982*, Archives nationales, Paris, 1994, p. 196-197. *Dictionnaire biographique du département de l'Aisne 1894*, n° 13 de la série des *Dictionnaires départementaux*, Paris, Henri Jouve éditeur, 1895. Claudine Vidal et Marc Le Pape (sous la direction de), *Des Provinciaux en Révolution*, op. cit., p. 181.

55. *Le Journal de Vervins* du 12 octobre 1877.

L'Impartial n'est pas en reste avec un article intitulé : *Ce que c'est que M. Camille Godelle*⁵⁶. L'étude de la généalogie des Godelle permet de rappeler que le grand-père était un curé jureur défroqué, que le père, dignitaire de l'Empire, était d'une « lésinerie devenue proverbiale ». Comment s'étonner que leur héritier soit maintenant le « candidat des curés » ?

L'ardeur de la campagne incite à faire paraître des articles volontairement fallacieux. Le *Journal de Vervins* exploite l'un des thèmes favoris des conservateurs : les républicains qui, sous les traits de radicaux, s'abattent sur les églises et commettent les pires forfaits. Ainsi, on apprend qu'à La Capelle, « [un] vénérable ecclésiastique vient d'être l'objet des outrages d'une bande de misérables aussi lâches que criminels »⁵⁷.

Un autre article du même genre, intitulé *Le sac d'une église*⁵⁸, éclaire le lecteur sur les « méfaits » républicains perpétrés dans la Loire⁵⁹.

Le jour même du scrutin, la presse demeure un moyen d'action privilégié. Soye avait fait paraître un article sur la crise de la vannerie, dans *L'Impartial*⁶⁰, rappelant ses démarches en faveur de cette activité. Il associait à ses efforts Penant-Vandelet, président du tribunal de commerce de Vervins — qui se trouve être également président du comité central conservateur —, et ce, en toute impartialité. Le 13 octobre, la veille de l'élection, Godelle publie in extremis une proclamation adressée aux vanniers, dénonçant l'inaction parlementaire de Soye en des termes peu modérés. Pris de court, ce dernier ne pouvait répliquer. Pourtant, *L'Impartial* apprend l'information, et fait paraître aussitôt la réponse de Soye⁶¹.

56. *L'Impartial* du 28 septembre 1877.

57. *Le Journal de Vervins* du 12 octobre 1877.

58. *Le Journal de Vervins* du 12 octobre 1877.

59. Le 15 novembre 1877, la Chambre républicaine adopte la proposition de loi d'Albert Grévy ordonnant une enquête sur la *candidature officielle*, et 33 commissions sont formées. L'une d'elle vient dans la première circonscription de Vervins recueillir des témoignages sous serment concernant les conditions de l'élection de C. Godelle. Les termes employés pour qualifier l'objet de l'enquête sont importants : il ne s'agit pas de faire la lumière sur les irrégularités qui ont pu être commises, de part et d'autre, mais bien de rassembler tout ce qui pourrait démontrer que le député conservateur était un candidat officiel. Ceci prouverait le déséquilibre des chances entre Soye et Godelle : le résultat de l'élection ne pourrait qu'être invalidé. Le rapport de la commission d'enquête doit donc être considéré avec circonspection : loin d'être une source objective — il ne prétend pas l'être —, il est surtout le reflet du nouveau rapport de forces politique établi après octobre 1877. L'exemple du « sac » de l'église de la Loire le montre encore, puisqu'il s'agit d'établir l'inexactitude des « faits » reprochés aux républicains « formellement démentis à la tribune » ; le bureau « pense qu'ils ont pu exercer sur l'esprit des électeurs une certaine influence » (*Rapport du 1^{er} bureau chargé de l'enquête sur l'élection du 14 octobre 1877 dans la première circonscription de l'Aisne*, publié dans *L'Impartial* et *Le Journal de Vervins* du 1^{er} février 1878).

60. *L'Impartial* du 5 octobre 1877.

61. *L'Impartial* du 14 octobre 1877, publié la veille.

Le préfet ordonne alors de saisir le numéro de *L'Impartial*, le matin même de l'élection, arguant de la publication d'un article intitulé *Nouveau manifeste, le Maréchal Président de la République au peuple français*, estimé injurieux pour le chef de l'État. Des poursuites sont engagées contre le journal, qui est condamné ⁶².

Les pressions de l'administration sont l'objet de nombreuses protestations émanant de plusieurs localités ⁶³.

Les autres moyens de la propagande électorale

Outre la presse, la propagande électorale utilise les affiches de couleur. Le candidat officiel du gouvernement a le privilège d'utiliser des affiches blanches, diffusées par la préfecture, et présentées aux côtés du message présidentiel ⁶⁴.

Il y a aussi les brochures et les manifestes concernant le candidat et l'idéologie qu'il soutient : la commission d'enquête sur l'élection du 14 octobre 1877 indique ainsi qu'il y a eu « distribution des portraits du maréchal-Président, avec les brochures intitulées : *La Situation nouvelle, La Politique du Maréchal, Les Finances de Gambetta*, ces brochures portent l'estampille du colportage pour le département de l'Aisne ⁶⁵. »

Le même rapport mentionne qu'un « écrit sans nom d'auteur, imprimé à Paris par Alcan-Lévy, et portant le titre d'*Avis aux contribuables* [...] répandu dans toute la France et reproduit par *L'Avenir de l'Aisne* ⁶⁶, a été distribué dans l'arrondissement de Vervins. »

Les candidats à la rencontre des électeurs ⁶⁷

Dans une enquête faite en Lozère, à l'occasion de la campagne électorale de 1986, Yves Pourcher remarquait que « la campagne électorale a ses lieux et

62. *L'Impartial* du 31 octobre 1877 apprend à ses lecteurs qu'il est condamné à 1 000 francs d'amende et aux dépens, pour injures envers le président de la République.

63. *Rapport du 1^{er} bureau...*, *op. cit.*

64. Circulaire préfectorale du 11 octobre 1877. *Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne, 1877*.

65. Comme on l'a déjà dit, la Direction de la Presse, au ministère de l'Intérieur, diffuse abondamment la propagande conservatrice. *La Politique du Maréchal*, éditée par Dalloz, a été tirée deux fois à 3,6 millions exemplaires (C. Bellanger et alii, *Histoire générale de la presse française, op. cit.*, p. 159).

66. *L'Avenir de l'Aisne* est un journal qui a été créé pour les besoins de la campagne électorale de Godelle, comme l'indique le *Rapport du 1^{er} bureau...*, *op. cit.*

67. Sur les rites électoraux, les réunions publiques et les visites, qui marquent la campagne électorale, voir l'article de Yves Pourcher, « Et si le printemps commençait le 16 mars ?, Journal d'une campagne électorale en Lozère », *Les Temps modernes*, n° 488, mars 1987, p. 98 à 122.

ses temps. Par-delà la diversité des tendances politiques, tous les candidats doivent s'y retrouver. Ainsi la quête des suffrages s'organise-t-elle au cours de quelques moments — les réunions dans les communes, les visites — et dans ces lieux de passage obligé que constituent les salles de mairie et les nombreux cafés. De la forme des discours aux différents modes d'approche des électeurs, tout se rejoint et se complète ⁶⁸. »

Ces rites existaient déjà en 1877-1878. Leur origine est donc ancienne, et précède l'époque qui nous intéresse. Ils sont connus de tout un chacun, et on attend du candidat qu'il les respecte : « L'homme politique est [...] un praticien, un expert du rituel public ⁶⁹. »

La connaissance et la maîtrise de ce rituel peuvent être aussi considérées comme l'une des marques de la notabilité politique. Ces rencontres permettent donc un échange entre le candidat et les électeurs. « La campagne électorale apparaît comme l'un des rares moments où l'on peut approcher librement et parfois longuement l'élu, en ces temps candidat. Temporairement les différences s'effacent, les hiérarchies tombent. L'homme politique doit apparaître simple et accepter non seulement l'ironie des questions, mais aussi les critiques et parfois les mouvements d'humeur. Les refuser serait une méconnaissance, celles d'une règle de la campagne électorale qui permet la libre parole, et donc entraînerait un échec ⁷⁰. »

Qu'en est-il à Vervins ? Les comités électoraux organisent des réunions privées, ce qui présente un double avantage : on peut y convier un auditoire choisi et acquis — l'exposé du candidat et de ses partisans se fait sans aucune contestation —, et tenir la réunion avant l'ouverture officielle de la campagne électorale. On peut ridiculiser l'adversaire en caricaturant son programme : « pour persuader, [le candidat] doit divertir ⁷¹. »

Par contre, les réunions publiques, tenues assez souvent dans les chefs-lieux de canton, sont ouvertes à tous les électeurs et aux autres candidats : des débats contradictoires ont alors lieu. L'arbitrage du président de séance, une personnalité locale, est indispensable. Des incidents se produisent quelquefois dans le public, ou à la tribune entre les orateurs partisans de l'un ou l'autre candidat.

Il ne semble pas, selon *L'Impartial* et le rapport d'enquête sur l'élection du 14 octobre, que l'administration ait jamais interdit une réunion dans l'arrondissement de Vervins.

Les visites électorales dans les villages peuvent coïncider avec les réunions. Elles se font parfois en compagnie des élus locaux. Le gouvernement

68. *Ibid.*, p. 118-119.

69. *Ibid.*, p. 118.

70. *Ibid.*, p. 119.

71. *Ibid.*, p. 121.

de Broglie incite les autorités locales à accompagner le candidat officiel dans ses déplacements. C'est ainsi que l'on voit, aux côtés de Godelle, des personnes comme le juge d'instruction Alfred Piette ⁷². Dans d'autres départements, il s'agit du sous-préfet ou du préfet, manière de montrer aux électeurs quel est le « bon choix » à faire.

Les visites à domicile peuvent occasionner quelques mésaventures. Comme en Lozère, en 1986, le candidat s'expose à l'ironie, à la contradiction. C'est ce qui est arrivé à Godelle, à Landouzy-la-Ville, le 28 septembre 1877 ⁷³. Face à l'opiniâtreté du pasteur protestant d'Esquéhéries ⁷⁴, J.-B. Roussiez, le pressant de dire ce qu'il ferait au cas où le suffrage universel désavouerait les conservateurs, Godelle fuit par une conclusion abrupte : « Eh bien, nous en finissons avec un régiment de grenadiers !!! »

Cette phrase menaçante précède de peu celle de Paul de Cassagnac, dirigeant bonapartiste : « Un bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes d'une Constitution ⁷⁵. »

Cet incident, ou plutôt cette crainte peut-être légitime, ne pouvait être qu'exploité par les républicains : c'est le début d'une polémique ardente entre les deux journaux, opposés sur les faits, l'un rapportant le témoignage du pasteur Roussiez, l'autre les dénégations de Godelle... On retrouve la remarque d'Yves Pourcher, citée plus haut, à savoir que fuir le débat, c'est aussi méconnaître « une règle de la campagne électorale qui permet la libre parole, et donc entraînerait un échec ». L'incident peut nous apparaître anecdotique, mais aux yeux des républicains, il prend le sens que lui attribue Y. Pourcher. De plus, il leur donne un argument de poids, en révélant la véritable nature des bonapartistes : établir un régi-

72. Ce magistrat, fils d'Édouard Piette, l'ancien député bonapartiste de l'arrondissement sous l'Empire, est révoqué en mai 1878 pour son manque de neutralité pendant la campagne électorale.

73. Pour les principaux épisodes de cette affaire, voir *L'Impartial* des :

- 3 octobre 1877, qui rapporte les faits ;
- 5 octobre, qui reproduit la lettre du pasteur Roussiez adressée au *Courrier de l'Aisne*, dans laquelle il apporte son témoignage et indique qu'il votera pour les républicains et Soye, et qui comporte aussi la réponse de Godelle au premier article du 3 ;
- 10 octobre, qui publie la réponse de Roussiez aux articles du *Journal de Vervins* et de *L'Avenir de l'Aisne*.

74. De fortes communautés protestantes sont établies dans l'arrondissement de Vervins. *L'Annuaire officiel du département de l'Aisne pour l'année 1877* (Saint-Quentin, imp. J. Moureau, 1877, p. 213) indique, que les paroisses protestantes de l'arrondissement, comme la plupart de celles du département, dépendent du consistoire de Saint-Quentin. Il signale que le pasteur Petit exerce son ministère à Lemé, P. Martin à Landouzy-la-Ville, Roussiez à Esquéhéries (depuis 25 ans, d'après *L'Impartial* du 5 octobre 1877). Il y a aussi des membres laïques dans les mêmes communes.

75. Cité par Daniel Halévy, *La République des ducs*, op. cit., p. 240. D'après l'auteur, cette phrase aurait été prononcée par Cassagnac à l'annonce des résultats définitifs des élections législatives de 1877, une fois connu l'échec des forces conservatrices.

me autoritaire, méprisant les libertés les plus élémentaires, à commencer par la reconnaissance du vote démocratique.

Comment influencer le vote : pressions, corruption...

Comme on l'a vu, les extraits pris dans le rapport d'enquête sur l'élection du 14 octobre, établi par la commission composée conformément à la majorité républicaine, témoignent des nombreuses irrégularités commises par les partisans de Godelle : le rôle de l'administration en faveur des candidats officiels du gouvernement y est manifeste.

Mais il existe d'autres formes de pressions, parfois plus insidieuses, exercées par l'Église et les autorités publiques, comme en a relevé Raymond Huard ⁷⁶.

Le clergé exerce une influence incontestable. Dans l'arrondissement de Vervins, on relève quelques incidents. Ainsi, le curé de Vaux-Andigny insulte ses paroissiens qu'il accuse de chanter des hymnes révolutionnaires. Et surtout, les enquêteurs parlementaires reçoivent la plainte d'habitants de Landouzy-la-Ville, indignés par leur curé qui, lors de la grand-messe du 14 octobre 1877 — jour de l'élection —, a lu et commenté l'article *Le sac d'une église* ⁷⁷.

L'administration n'est pas en reste. De nombreuses révocations touchent les maires, les adjoints, et même des conseils municipaux entiers, qui sont remplacés par une commission municipale nommée par le préfet. Ainsi, sept maires, soit 5,2 % de l'ensemble des maires de l'arrondissement, tous républicains avérés, ont été destitués par les décrets présidentiels des 5, 6 et 12 octobre 1877. Il s'agit notamment du maire de Gercy, Gustave Beau, contre lequel une enquête a été ouverte par la gendarmerie qui s'est déplacée à la veille des élections chez plusieurs habitants ; l'enquête a été abandonnée par la suite, « mais elle dû produire un effet fâcheux », selon la commission d'enquête. Ces mêmes décrets concernent Léon-Joachim Guillaume-Lostonne, maire de Besmont, sans motif, et Désiré Floquet, maire de Chigny. Pour ce dernier, *Le Journal de Vervins* invoque l'abus de pouvoir, le maire « radical » n'ayant accordé, à l'occasion de la fête patronale, de prolongation d'ouverture qu'aux cabarets de sa tendance politique, et non aux établissements tenus par « des gens d'ordre » : « Certains maires, apôtres du radicalisme et agents électoraux zélés des candidats républicains, ont une singulière manière d'entendre la liberté ⁷⁸. »

76. Se reporter à l'ouvrage de R. Huard, déjà cité. Les exemples de cette partie dont la source n'est pas indiquée, en sont extraits, sauf ceux qui concernent la première circonscription de Vervins, qui ont été puisés dans le *Rapport du 1^{er} bureau...*, *op. cit.*

77. *Le Journal de Vervins* du 13 octobre 1877.

78. *Le Journal de Vervins* du 16 septembre 1877.

Le maire du Nouvion, le conseiller général Narcisse-Eugène Parmentier — élu contre Godelle en 1875 —, ceux d'Étreux, Charles Béthune, de Chevennes, Victor-Abel Sarrazin-Wateau, et d'Aubenton, Isidore Cabaret, sont également révoqués. Ce dernier n'aurait pas voulu afficher les documents envoyés par la préfecture, ce qu'il dément ⁷⁹. L'adjoint au maire, puis le troisième conseiller municipal refusent par solidarité de remplacer Cabaret à la mairie : le conseil municipal est dissout le 12 octobre 1877, « remplacé par une commission municipale présidée par un ancien maire de l'Empire, et installée seulement le 14 octobre, au moment même de l'ouverture du scrutin [...] mesure, dont le but évident était de peser sur l'élection par la composition du bureau ⁸⁰. »

Les mesures de coercition touchent également la justice et certains magistrats. C'est ainsi que « le juge de paix d'Hirson aurait été menacé d'une façon toute particulière — ce sont ses termes — par M. le président du tribunal de Vervins, pour n'avoir pas voulu s'occuper de l'élection de M. Godelle. » Le déplacement du substitut du procureur de la République aurait été provoqué en raison de ses sympathies pour Soye.

Se plaçant du point de vue des justiciables, la commission d'enquête considère avec attention la présence auprès de Godelle d'Édouard Piette, l'ancien député, père du juge d'instruction de Vervins, beau-père du procureur général près la Cour d'Amiens : « Dans une contrée où les délits forestiers et les délits de contrebande amènent fréquemment devant la justice des hommes peu éclairés, on aurait considéré comme une intimidation l'acte de M. Piette, en raison de son étroite parenté avec les honorables magistrats désignés plus haut ⁸¹. »

Tous ces exemples montrent les pressions exercées sur les électeurs, mais aussi sur les représentants de l'État, à quelque degré et quelque fonction que ce soit, pour tenter de contrôler l'opinion publique.

Rien de ce qui peut gêner les candidats républicains n'est négligé. Dans le canton d'Aubenton, le préfet interdit « dès septembre de distribuer dans les écoles cantonales les prix fondés par M. Soye en qualité de président de la commission de l'instruction primaire. Cette mesure qui a été le prélude en quelque sorte de la campagne administrative entreprise contre M. Soye a eu un retentissement considérable, non-seulement dans le département de l'Aisne, mais dans le pays tout entier. »

79. Le maire a obligation d'afficher le *Bulletin des communes*, dont l'abonnement est imposé. On signale de nombreux cas de refus d'affichage, ou alors il est affiché trop haut, ou encore de façon à ce que le vent l'emporte facilement.

80. « L'ancien maire de l'Empire » est le bonapartiste Célestin Landragin, officier de santé.

81. Il s'agit de C. Souëf, révoqué par le décret présidentiel du 22 janvier 1878 (*Le Journal de Vervins* du 25 janvier 1878). Il est aussi le gendre d'Édouard Piette (*L'Impartial* du 1^{er} février 1878).

Le recours à la corruption, difficile à appréhender, semble une pratique assez courante. De l'invitation à boire aux promesses de banquets après l'élection, au mécénat (réparation de la mairie, de l'église, dons à des sociétés locales...), les cas sont nombreux et, par là, banalisés. Le rapport de la commission d'enquête sur l'élection du 14 octobre comporte de nombreuses protestations contre le candidat officiel, auteur « de menaces, de promesses, de dons en argent » faits à Vervins, Saint-Michel, Aubenton, Haution, Any... Une somme de 2 000 francs a été ainsi accordée par l'État, par l'entremise de Godelle, à la fabrique de l'église de Gercy. Son président, Vatbois, a déclaré que le candidat conservateur, venu annoncer la nouvelle, avait ajouté qu'il comptait sur son concours, en retour.

La corruption individualisée est beaucoup plus difficile à mesurer. Les deux journaux font parfois état de dons directs d'argent, rétribution de services (apposer une affiche sur une maison, distribuer des bulletins...), sans qu'un nom ou même un lieu soient indiqués.

Le jour de l'élection

La législation en matière électorale

La loi électorale du 30 novembre 1875 indique que tout homme d'au moins vingt et un ans, et ayant six mois de résidence peut être électeur, à l'exception des militaires en activité.

Les élections ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, la durée du vote étant fixée à un jour. Rappelons qu'il n'existe ni isolement, ni enveloppe avant 1914. Le bulletin est remis au président du bureau, qui l'introduit lui-même dans l'urne. À l'évidence, tout ceci facilite la fraude, les pressions et abus, notamment en ce qui concerne les analphabètes et les illettrés. On rapporte de nombreux cas où des présidents peu scrupuleux ont apposé discrètement une marque sur certains bulletins (coup d'ongle, tache de graisse, d'encre...).

Les pressions continuent

Les intimidations de toute nature ont été fréquentes pendant la campagne électorale. Le jour de l'élection, celles-ci ne cessent pas. Ça et là, on signale le passage de stipendiés, venus distribuer le bulletin d'un candidat et retirer celui du concurrent, à domicile, dans les cafés alentours et jusqu'à la porte du bureau de vote. On peut trouver le bureau de vote clos, comme à Houry, où les opérations ne débutent qu'à 9 h 38 : le maire, Jovet, assistait à la messe de 8 heures. Malgré la présence d'un huissier, il refuse de légaliser les signatures des protestations. À Aubenton, Landragin, président de la commission municipale, adopte la même attitude.

Dans le bureau de vote, l'électeur continue à subir des pressions. A Clairfontaine, la commission d'enquête note qu'un conseiller municipal s'est constamment tenu près de la table où se trouvaient les bulletins. Plus grave encore est l'intrusion dans la mairie de Saint-Michel de trois gardes forestiers en armes conduits par un brigadier pour « assurer la sécurité des élections et la sincérité du vote ». Le garde général agissait sur ordre du sous-préfet de Vervins. La commission s'est émue de cette présence, la population de Saint-Michel étant souvent confrontée à l'administration forestière chargée de la surveillance des bois qui entourent la commune, et elle a estimé que la présence des gardes avait exercé une intimidation de nature à fausser l'élection.

Des législatives d'octobre 1877 aux élections partielles d'avril 1878

Proclamation des résultats et conséquences : joie et amertume

Sur l'ensemble de la France, les républicains l'emportent. S'ils ne reviennent pas à quatre cents, comme l'espérait ardemment Gambetta, ils gardent 323 sièges, contre 208 aux conservateurs.

Les résultats confirment toutes les promesses de la campagne. Avec la participation de 80,6 % des électeurs inscrits⁸², et grâce à l'unité de candidature largement adoptée, seules quinze circonscriptions n'étaient pas pourvues d'un député, au soir du 14 octobre. Dans l'arrondissement de Vervins, un seul tour de scrutin a suffi.

Si la deuxième circonscription est conforme à ce qui se passe dans le reste du pays, avec une nette victoire d'Edmond Turquet — le curé Dupont obtient tout de même 76 voix, moins que le nombre de curés dans la circonscription —, les républicains sont déçus par les résultats de la première circonscription. En dépit — ou à cause — d'une mobilisation importante des électeurs — seulement 13,6 % des inscrits se sont abstenus de venir voter —, Soye est défait par Godelle, qui devient ainsi le seul député conservateur du département. Encore le succès de Godelle est-il court : il ne l'emporte en effet qu'avec 554 suffrages d'avance, soit 3,8 % des inscrits (voir tableau 3).

En tout cas, l'intensité de la campagne continue à se faire sentir. La nuit de l'élection est perturbée par des manifestations diverses. Ainsi, on peut lire dans *L'Impartial* le compte rendu des événements survenus à La Bouteille :

82. Il n'y aurait eu que 12,8 % de non inscrits, selon Alain Lancelot, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, 1967, cité par J.-M. Mayeur, *Les débuts de la Troisième République*, op. cit., p. 41.

« Le 14 octobre, les électeurs ont eu à subir des actes nombreux de pression et d'intimidation et certains cabarets étaient transformés en véritables clubs où les hurlements et les libations remplaçaient les arguments. On nous assure que l'on y a bu gratuitement pendant toute la nuit et que des bandes d'individus ivres ont parcouru le pays jusqu'à plus de trois heures du matin, frappant aux fenêtres des gens qu'ils savaient ne pas être de leur opinion, les ralliant et poussant des cris insultants, en fin de compte troublant le repos public. Que faisait donc l'autorité locale pendant ces orgies ? ⁸³ »

Après ces incidents, Jules Delaporte, maire républicain, reconnaît les faits et écrit dans les colonnes de *L'Impartial* :

« Il est vrai que ces vociférations, dont plus que tout autre j'ai été gratifié sous mes fenêtres, ont inquiété la population et ont troublé l'ordre public. [...]. Aussi, le 18 de ce mois j'en ai signalé une partie à la gendarmerie, et, le 22, j'en adressais à M. le préfet un rapport détaillé dont voici la conclusion : « Ces excès sont d'autant plus graves, monsieur le préfet, qu'ils ne sont, bien certainement, que les avant-coureurs d'excès plus graves encore. Tout indique, en effet, que s'il n'y est pas mis promptement bon ordre, les premières élections verront se renouveler les scènes sauvages qui ont ensanglanté en 1848, la commune de La Bouteille ⁸⁴. »

L'invalidation du « mal élu du 14 octobre »

À la Chambre, la majorité républicaine entend procéder à une enquête sur le système de la candidature officielle ⁸⁵. Le duc de Broglie doute de l'impartialité des membres de la commission bientôt nommée, et dont, effectivement, les 33 membres sont tous républicains ⁸⁶.

Des parlementaires sont donc dépêchés dans la première circonscription de Vervins afin de recueillir des informations sur les conditions de l'élection de Camille Godelle. Sur la base de leur rapport ⁸⁷, la commission se prononce par 20 voix contre 17 pour l'invalidation du « mal élu du 14 octobre », pour reprendre

83. *L'Impartial* du 26 octobre 1877.

84. *L'Impartial* du 29 octobre 1877.

85. *L'Impartial* du 14 novembre 1877 publie le texte de la proposition d'enquête présentée par Albert Grévy, adoptée dans la séance du 12 novembre. Voir aussi la note 59 du présent article.

86. *L'Impartial* du 18 novembre 1877 fait paraître la liste des membres de la commission d'enquête qui comprend 11 bureaux, précisant que « tous ses membres appartiennent à la gauche ». Dans le dixième bureau figure Turquet, tandis que le premier bureau qui vient enquêter à Vervins comprend René Goblet, député de la Somme (Union républicaine), ainsi que Mercier et Lecherbonnier.

87. *Op. cit.*

l'expression de *L'Impartial*. Un débat contradictoire a lieu à la Chambre, au cours duquel Godelle se défend vainement : l'invalidation est votée le 30 janvier 1878, et un nouveau scrutin doit être organisé.

Une nouvelle campagne vigoureuse

Les deux candidats se retrouvent face à face dans un contexte différent : le gouvernement est conforme à la majorité parlementaire ; l'administration est expurgée des éléments qui ont montré trop de zèle à servir le pouvoir conservateur. Le nouveau préfet de l'Aisne, Séblin, rétablit dans leurs fonctions les municipalités sanctionnées.

Les élections qui ont eu lieu depuis octobre 1877 ont constamment vu la défaite des conservateurs : dans l'arrondissement de Vervins, tous les candidats républicains, dont Soye, ont été victorieux aux cantonales de novembre 1877 ; tous les maires révoqués ont été réélus aux municipales de janvier 1878.

Enfin, Camille Godelle est sommé par Dufaure, garde des Sceaux, de choisir entre sa candidature et la magistrature. Le ministre estime qu'il aurait dû agir comme l'avait fait Turquet en 1869, c'est-à-dire démissionner de son poste avant de se présenter. Ne l'ayant pas fait, une pression électorale s'exerçait alors, de par les fonctions qu'il continuait d'occuper, de par le patronage qu'il recevait des magistrats et de l'administration de l'arrondissement, et de par le soutien du gouvernement à sa candidature⁸⁸. Refusant de se déterminer, Godelle est démis de ses fonctions⁸⁹.

A la lecture des deux journaux concurrents, on sent que la campagne électorale n'a pas le même entrain que la précédente. Si *L'Impartial* n'a rien perdu de sa combativité, entretenue et revigorée par les coups subis par Camille Godelle, *Le Journal de Vervins* réplique avec moins d'enthousiasme. Il dénonce Soye, candidat officiel du gouvernement républicain ; il rend compte des réunions électorales, se plaisant à démontrer le manque de sérieux des adversaires de Godelle.

Pourtant, *L'Impartial* se distingue par une originalité, en publiant des lettres, humoristiques et naïves, envoyées par des Thiérachiens anonymes. Un prétendu habitant d'Origny-en-Thiérache, Batices Lemieu, pseudonyme d'un énigmatique « J. D. »⁹⁰, y fait part de ses impressions sur les conservateurs et leur candidat, en patois picard⁹¹. Un autre, paysan celui-là, fait savoir que « d'pui

88. Discours du garde des sceaux, Dufaure, à la Chambre, rapporté par *L'Impartial* du 6 avril 1878.

89. Décret du 2 avril 1878.

90. Ne s'agirait-il pas, non d'un habitant d'Origny, mais de Jules Delaporte, le maire républicain de la commune voisine, La Bouteille ? Élu le 8 octobre 1876, président de la commission municipale établie par la République en septembre 1870, il a déjà fait paraître quelques articles dans *L'Impartial*.

91. *L'Impartial* des 29 mars et 5 avril 1878.

qu' [il a] vu qu' [L'Impartial] avai mi l'lette d'in homme d'Origné » tient à écrire « aussi quéque chose d'ce qu'on entend dire dans nos alentour ». Faisant part de son indécision, celui-ci recherche l'avis de personnes plus averties. Méfiant, il décide de s'en remettre à son bon sens — il est paysan, bien sûr —, pour mieux déjouer les manœuvres grossières des conservateurs. Ces deux-là voteront assurément pour Soye aux législatives !

Ces correspondances fabriquées, accumulant clichés et caricatures sur la société locale, ont un but : montrer aux lecteurs que la politique concerne l'ensemble de la population, et non seulement une élite. Que l'on soit vannier, paysan ou autre, chaque citoyen se doit de voter, et de s'intéresser aux affaires politiques. Elles sont un moyen d'impliquer l'électeur, quel qu'il soit, censé être représenté par ces deux personnages qui traduisent les enjeux politiques en les simplifiant par l'usage d'un langage spontané qui leur est habituel, en toute liberté : n'importe qui peut déjouer les pièges des discours, avec la seule arme du bon sens. Il ne s'agit bien sûr que de la représentation que se font les rédacteurs de *L'Impartial* du sens politique de l'électorat local, qui ne peut être considérée *a priori* comme l'image réelle que les électeurs ont de la politique.

La victoire de Soye (7 avril 1878)

La défaite de Godelle parachève le triomphe absolu des républicains dans l'Aisne.

Après l'élection de Soye, les deux journaux locaux reviennent sur la soirée qui suit la proclamation des résultats, à Vervins, mais ils n'ont apparemment pas vu la même chose. *Le Journal de Vervins* évoque « d'abominables scènes de joie que nous pourrions qualifier de sauvage [s], [au cours desquelles] les femmes ont joué un rôle actif, ainsi qu'il convient à toute manifestation vraiment républicaine [...] Des femmes avinées, ayant hurlé la Marseillaise, à l'exemple des trico-teuses de 93 ou des pétroleuses de 71 ⁹². »

Pour *L'Impartial*, par contre, la victoire de Soye, fêtée dignement, signifie que « la tache noire du département a été lavée par les eaux pures du suffrage universel [...]. Jamais pareille démonstration [de joie] ne s'était vue à Vervins. [...] Hâtons-nous de dire que, d'après les rapports [...] de la police, on a eu aucun désordre à signaler, et qu'à minuit on n'entendait plus un cri dans les rues ⁹³. »

Malgré l'appel du *Journal de Vervins* à constituer un dossier recherchant l'invalidation de Soye, l'élection du candidat républicain est agréée par la Chambre des députés.

92. *Le Journal de Vervins* du 10 avril 1878.

93. *L'Impartial* du 10 avril 1878.

Comment interpréter les résultats des deux élections ?

Contrairement à ce que l'on constate dans l'arrondissement de Vervins, Raymond Huard indique que le dépouillement des résultats nationaux laisse apparaître une proportion de votes blancs ou nuls plus importante qu'aujourd'hui.

Une forte participation électorale

On constate que dans l'ensemble du pays, les abstentions sont en baisse constante au cours de la décennie. Le creux est d'ailleurs atteint à l'occasion des législatives d'octobre 1877, avec à peine 20 % d'abstentions pour l'ensemble du pays ; on ne peut qu'y voir, en toute logique, le résultat de l'intensité de la campagne. Le phénomène est confirmé à Vervins, où il n'y a qu'un seul tour de scrutin. On note que l'abstention y est inférieure à la moyenne nationale, même dans la deuxième circonscription, où Turquet était peu menacé par ses deux compétiteurs.

L'examen des tableaux de synthèse statistiques et des deux cartes va nous permettre de mieux comprendre les résultats des deux élections.

Les tableaux 1 et 2 montrent que la régression générale des abstentions a été plus importante dans la première circonscription, et qu'elle a finalement profité à Soye, même si l'on doit faire exception des résultats de 1876, puisqu'il était alors le seul candidat.

Tableau 1. Abstentions par circonscription
(élections législatives de 1876 à 1878)

Scrutin	Circ.	Moyenne	Maxi. ¹	Mini. ²	Candidats
20/2/1876	1ère	42,82	53,46	12,76	Soye
	2ème	28,7	68,83	10,69	Turquet, Lenain-Proyart, Dupont
14/10/1877	1ère	13,6	30,33	3,57	Soye, Godelle
	2ème	18,98	37,71	4,76	Turquet, Lenain-Proyart, Dupont
7/4/1878	1ère	12,06	20,9	5,31	Soye, Godelle

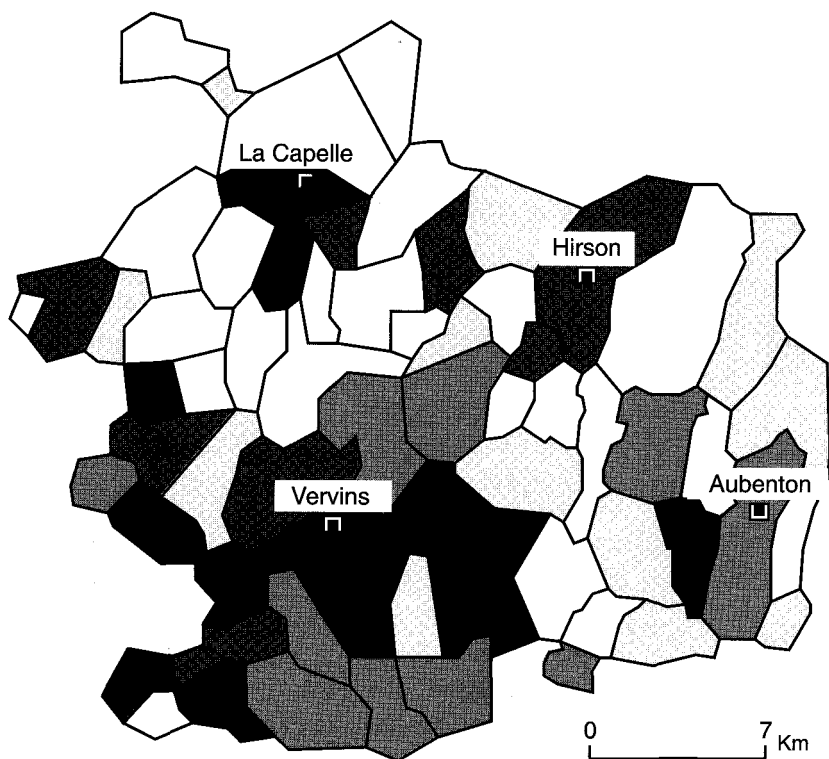
Unité : nombre d'abstentions pour cent inscrits.

1. Commune dans laquelle l'abstention a été la plus importante.

2. Commune dans laquelle l'abstention a été la plus faible.

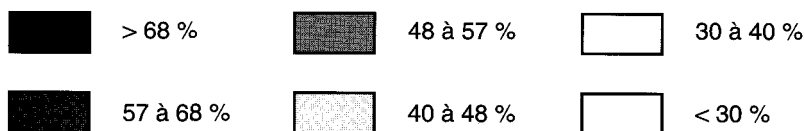
Élections législatives du 14 octobre 1877

-1^{ère} circonscription-



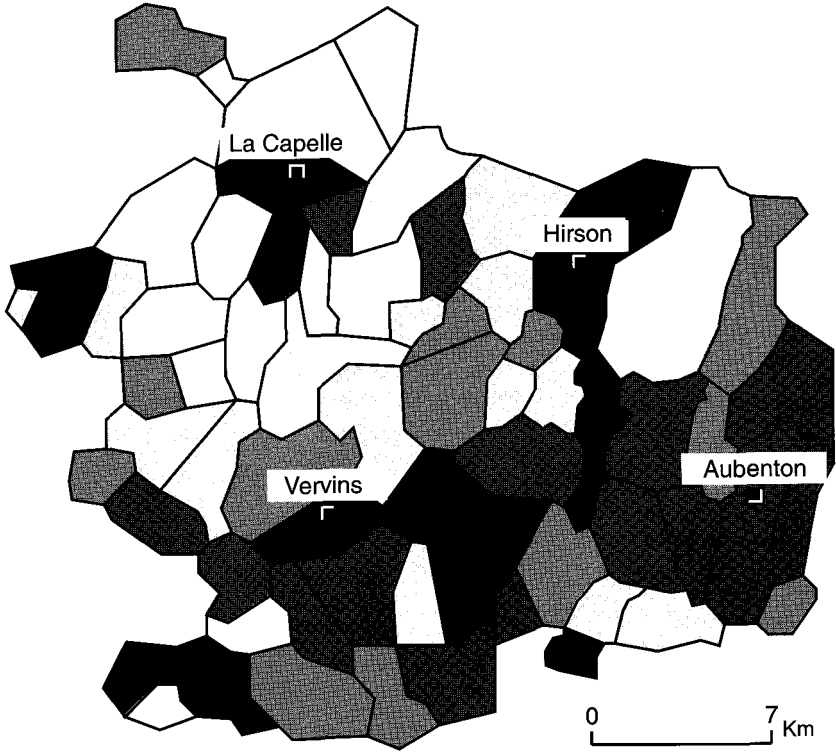
Cartographie : Frédéric Stévenot

**Résultats obtenus par Joseph Soye,
en pourcentage des suffrages exprimés**
(méthode de discrétisation par égale population)



Élections législatives du 7 avril 1878

-1^{ère} circonscription-



Cartographie : Frédéric Stévenot

Résultats obtenus par Joseph Soye,
en pourcentage des suffrages exprimés
(méthode de discrétisation par égale population)

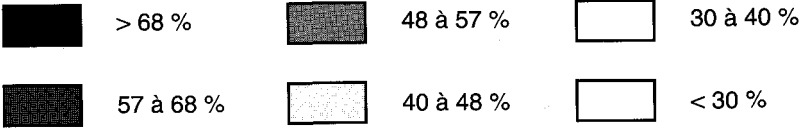


Tableau 2. Évolution de l'abstention par circonscription
(élections législatives de 1876 à 1878) ⁹⁴

Scrutins	1 ^{ère} circ.	2 ^{ème} circ.
Entre 1876 et 1877	- 68, 24%	- 33, 86%
Entre 1877 et 1878	- 11, 32%	-
Entre 1876 et 1878	- 71, 83%	-

Le détail de l'évolution de l'abstention dans les cantons de la première circonscription est riche d'enseignements. Si la régression est importante en 1878, malgré l'abstention exceptionnellement basse de 1877, on voit que celle-ci stagne dans le canton de Vervins (- 0,17 % entre les deux dates), alors que l'électorat du canton d'Aubenton, où est installé le docteur Soye, s'est mobilisé encore plus nettement, avec un tiers d'abstentionnistes en moins ⁹⁵. Au total, l'abstention décroît de plus de 11 % sur l'ensemble de la circonscription.

Comme le montre la différence entre le canton de Vervins et celui d'Aubenton, il ne s'agit pas d'un mouvement uniforme. Si on constate le minimum d'abstentions à Mont-Saint-Jean ⁹⁶ (canton d'Aubenton), par contre, un électeur sur trois de Houry (canton de Vervins) ne vient pas voter en 1877 (30,23 %), et un sur cinq en 1878 à Rogny, commune limitrophe (20,90 %). Ces deux derniers taux constituent les maxima relevés. On se souvient que le maire de Houry, Jovet, avait ouvert le bureau de vote tardivement : ses concitoyens sont beaucoup plus nombreux à venir voter en avril 1878 (17,39 %), en majorité pour Soye (60 % puis 75,7 % des voix exprimées). Le lien avec le comportement de Jovet est clairement établi, au moins lors de l'élection législative partielle ⁹⁷.

À qui profite la baisse de l'abstentionnisme ?

La question doit être posée de savoir si le candidat républicain a réellement profité de l'augmentation du nombre de votants entre les deux élections.

94. Cette évolution correspond au taux de croissance — ou de décroissance — de l'abstention, entre deux dates.

Mode de calcul : $(B - A) \div A$, le tout multiplié par 100. A : donnée la plus ancienne ; B : donnée la plus récente.

95. 11,27 % en 1877 ; 7,88 % en 1878.

96. 7,75 % en 1877, et 3,57 % en 1878.

97. Jovet-Occident est pourtant réélu premier conseiller municipal aux élections du 6 janvier 1878 (24 voix sur 28 votants, et 40 inscrits), et maire de Houry. Le démenti qu'apportent les électeurs à son attitude lors de l'élection partielle du 4 avril 1878, est contredit par ces résultats. Enjeu différent ? Convictions politiques des électeurs mal assurées ? Forte personnalité de Jovet ?

La comparaison des deux cartes montre que le vote en faveur de Soye a progressé, surtout dans le canton d'Aubenton, là où justement on a constaté un nouvel élan dans la mobilisation des électeurs, mais aussi dans le canton d'Hirson, à Bucilly notamment. Par contre, le canton de La Capelle, hormis le chef-lieu, Froidestrées et Chigny (où le maire Désiré Floquet avait été destitué), reste conservateur. Le canton de Vervins, s'il est majoritairement favorable aux républicains, ne connaît pas une participation plus importante qu'en 1877, comme on l'a déjà dit. Au contraire, le vote conservateur progresse dans plusieurs communes, comme à Gronard, Laigny...

De manière générale, la mobilisation des abstentionnistes profite plus à Soye (27 cas favorables contre 12), alors que la progression de l'abstention dans une vingtaine de communes n'avantage nettement aucun des deux candidats. Entre 1877 et 1878, Godelle perd une centaine de voix, mais Soye réussit à mieux mobiliser l'électorat : une grande partie des 800 électeurs qui se portent sur son nom n'ont probablement pas voté en octobre.

Dans les dix communes où le taux d'abstention a le plus fortement baissé, on s'aperçoit que dans huit cas, cela profite effectivement au candidat républicain. Toutefois, dans les dix communes où le taux d'abstention a été maximal, le résultat est presque identique : Godelle n'est guère favorisé que dans deux cas, beaucoup moins que son adversaire (sept cas favorables). Cela tend à montrer que si la propagande républicaine a pu atteindre plus d'électeurs, dans un contexte politique différent de celui de 1877, il est vrai, il semble bien y avoir un relatif découragement des partisans de Godelle. On peut émettre de fortes présomptions sur le fait que bon nombre des abstentionnistes de 1878 avaient voté pour le candidat conservateur en octobre 1877.

Ce constat est confirmé par l'analyse du repli des deux concurrents. Soye subit un recul dans 22 communes (32,35 % du total), surtout dans le canton de Vervins (14 communes). Mais Godelle perd encore plus de terrain, puisqu'il régresse dans 36 communes (environ 50 % du total), notamment dans les cantons d'Aubenton et d'Hirson, là où nous avons dit qu'il y avait eu baisse de l'abstention, ce qui avantageait Soye. Son succès à Autrepes (84,31 %), où il avait réalisé des résultats semblables quelques mois plus tôt (88,72 %), ne doit pas cacher l'effondrement qu'il subit d'autre part : c'est à Prisces qu'il avait eu le moins de suffrages, en 1877 (20,21 %) ; il tombe littéralement à 7,75 %, à Ohis, où il avait obtenu plus de la moitié des voix en 1877, et alors que l'abstention y est inchangée. Rien, dans le rapport d'enquête, ne permet d'avancer une hypothèse expliquant le recul impressionnant de Godelle dans ces communes.

Existe-t-il un vote sanctionnant les irrégularités de la précédente élection ?

Un examen des communes où des problèmes ont été soulevés lors du scrutin du 14 octobre s'avère nécessaire. À Aubenton, Besmont, Chigny, et Gercy, où les maires ont été révoqués, Soye obtient la majorité des suffrages en 1877 (sauf à Besmont, avec 47,72 %) ; il accroît ses résultats en 1878, ce qui coïncide avec une participation plus importante⁹⁸. Il bénéficie notamment de la destitution puis de la réintégration des quatre maires, bien exploitée par la propagande républicaine.

Là où le rapport sur l'invalidation de Godelle a relevé des cas de pression, on fait les mêmes constats : peu d'abstentions en 1877, et encore moins en 1878 ; Soye obtient la majorité des suffrages. Deux cas font exception sur ce dernier point : à Clairfontaine et Saint-Michel, deux communes qui restent aux conservateurs après les municipales de janvier 1878, les électeurs votent massivement pour Godelle (respectivement 86 et 71 %, en 1877), même s'il y a une légère érosion entre les deux dates (80,6 et 69,3 %, en 1878).

Terminons par rappeler l'incident qui avait opposé le pasteur Roussiez et le candidat conservateur, à Landouzy-la-Ville. Là, les voix se répartissent également sur les deux candidats, Soye l'emportant finalement (46,5 % en 1877, 57 % en 1878).

Quand au vote protestant, il reste difficile à approcher faute de sources sur la pratique religieuse. On ne sait pas si Roussiez a pu influencer ses coreligionnaires, et, si oui, dans quelle mesure.

Sur la tension politique qui entoure les deux élections

Au vu de la répartition des résultats, on ne peut guère différencier les « villes » de la campagne. Il n'y a d'ailleurs que trois localités qui dépassent — de peu — 2 000 habitants : Saint-Michel (3 627 h.), Origny (2 697 h.), et Vervins (2 682 h.). La première vote aux deux tiers pour Godelle ; la seconde est partagée, comme l'est sa voisine Landouzy-la-Ville ; le chef-lieu de l'arrondissement vote aux trois-quarts pour Soye. Rien ne semble distinguer les habitants des bourgs de ceux des campagnes environnantes, dans leur attitude politique.

Les cartes montrent que des habitudes de vote sont perceptibles localement. Le nord de la circonscription (canton de La Capelle) est plutôt favorable au conservateur Godelle : sa résidence est située dans le canton de Wassigny, en limite de celui du Nouvion ; Eugène Caffarelli, l'un des plus éminents notables de l'arrondissement, en est le conseiller général, et jouit là d'une forte influence. Le vote en faveur de Soye se développe sur le canton de Vervins et de plus en plus

98. En 1877, l'abstention est comprise entre 8,72 %, à Besmont, et 15,34 %, à Chigny. En 1878, celle-ci descend entre 6,33 (Besmont) et 12,14 % (Gercy).

dans celui d'Aubenton, dont il est conseiller général : en 1878, il a la faveur des deux tiers du sud-est de la circonscription. On constate qu'une évolution géographique se dessine, par rapport aux résultats des législatives de 1869 : le député bonapartiste Piette l'emportait alors nettement dans l'est de l'arrondissement, là où Soye, républicain, s'impose huit ans après. On voit aussi que l'opinion politique d'un certain nombre d'électeurs tend à se stabiliser, au moins pour les deux années qui nous concernent. A côté de cette base, évolue une poignée d'électeurs, environ 200, capable de faire basculer le résultat d'une élection, comme le montre le tableau 3. À ce point de passion politique, que traduit la faible abstention qu'il n'est plus guère possible de réduire encore, on perçoit l'importance accrue de ce petit groupe : son attitude politique est décisive pour l'issue du scrutin, alors qu'elle est déterminée, en grande partie, par les pressions exercées sur l'électorat.

Tableau 3. Soye - Godelle : une lutte serrée
(élections législatives de 1877 et 1878)

Scrutin		Soye (8361 voix le 20/2/1876)	Godelle	Différence	L'élection s'est jouée sur...
14/10/1877	Résultats (en % des exprimés)	48,08 % (6926 voix)	51,92 % (7480 voix)	3,8 % (554 voix)	1,9 % (278 voix)
	Abstentions	13,59 %			
7/4/1878	Résultats (en % des exprimés)	50,97 % (7738 voix)	49,03 % (7344 voix)	2,4 % (361 voix)	0,6 % (181 voix)
	Abstentions	12,06 %		- 11,32 %	
Gain ou perte des candidats (1877 - 1878)		+ 812 voix (+ 6, 01 %)	- 136 voix (- 5, 56 %)		

Des hypothèses d'explication

Plusieurs enseignements, et des interrogations, peuvent être dégagés de cette analyse. En premier lieu, il semble bien qu'un certain nombre d'électeurs de la première circonscription de Vervins n'aient pas encore d'opinion politique bien déterminée : malgré l'intensité de la campagne d'octobre 1877, il se trouve encore près d'un millier d'abstentionnistes qui sont allés voter en avril, et il semble bien que certains votants se soient prononcés successivement pour chacun des deux candidats. N'oublions pas l'ambiguïté du discours des conservateurs, qui se montrent attachés à l'ordre, qu'incarne Mac-Mahon, mais aussi à la constitution: certains s'affirment volontiers comme « conservateurs républicains ». Soye ajoute à la confusion, en se présentant comme « républicain conservateur ». La nuance, et surtout les sous-entendus, ont pu en désorienter beaucoup.

On peut aussi penser que ce millier d'électeurs abstentionnistes a dû rester dans l'expectative. Sans préjuger de l'invalidation de Camille Godelle — cela ne s'était jamais produit auparavant dans l'arrondissement de Vervins —, attendant, avant le deuxième scrutin, de considérer la majorité à la Chambre des députés : pourquoi élire un député conservateur isolé parmi les républicains, qui ne pourra pas se faire entendre, et, surtout, qui ne pourra pas faire aboutir les doléances de la circonscription ?

Dans un scrutin uninominal, les électeurs s'attachent plus à la personne qu'aux idées qu'elle représente. Cela a-t-il joué en 1877 et 1878, alors que, par les enjeux institutionnels, la politisation de l'élection a été très forte ?

Enfin, on ne peut négliger l'importance de tous les actes d'intimidation qui ont été consignés dans le rapport sur l'élection du 14 octobre 1877. Les pressions du gouvernement, l'exploitation de la crise de la vannerie par Godelle, à la veille du scrutin, ont très certainement incité les vanniers, mal informés ou désinformés, à ne pas voter, ou à adopter un vote de protestation contre Soye (vote blanc, nul, ou Godelle).

Chacun a pu constater les irrégularités commises que la presse a publiées, ou, au moins, en a entendu parler. De plus, le gouvernement a changé, les pressions administratives se sont atténuées, tandis que le clergé se faisait moins virulent. Le vote a donc pu être plus libre, ce qui a pu favoriser une nouvelle régression de l'abstention qui a surtout bénéficié à Soye.

Ces éléments peuvent, en tout ou partie, expliquer d'abord la victoire de Godelle, puis celle de Soye.

Toutefois, les résultats très serrés montrent que l'idée républicaine n'est pas encore très bien acceptée même si elle tend à progresser, notamment dans les cantons qui se prononçaient encore pour l'Empire en 1869. A l'occasion d'une poussée anti-républicaine ou anti-parlementaire, les conservateurs peuvent espérer retrouver le siège perdu par Godelle⁹⁹.

Enfin, on peut percevoir qu'un renouvellement du personnel politique est en train de se faire. Si Turquet et Soye restent en place depuis 1871, quelques grandes figures locales s'effacent : Godin, dépité, a renoncé à se représenter en 1876 ; Édouard Piette se retire, trop compromis avec le régime impérial ; Eugène Caffarelli, malade, meurt en 1878. Dans le même temps, et malgré ses échecs, Godelle a confirmé son caractère de notable politique : il est même devenu la

99. Camille Godelle sera d'ailleurs élu en 1889 dans la première circonscription de Vervins (en même temps que Jean Caffarelli, dans la seconde), face au député sortant Dupuy. Il recueille les voix des vanniers de l'arrondissement, toujours confrontés à une crise qui dure depuis longtemps, et qui a déjà marqué la campagne électorale de 1877. Ne parvenant pas à faire adopter des mesures pour répondre aux problèmes de la vannerie, Godelle démissionne en 1893. Dès lors, il renonce à se présenter à une élection.

principale personnalité conservatrice de l'arrondissement et un candidat crédible, donc légitime. D'autres sont en train d'émerger, comme le docteur Dupuy, que les républicains désignent comme le successeur de Soye.

Pour conclure

La crise du 16 mai 1877 s'est donc jouée en deux temps, d'abord à Paris, entre l'Élysée et la Chambre des députés, puis dans l'ensemble du pays. Les électeurs désignés pour être les arbitres de la lutte, c'est la démocratie et le suffrage universel qui en sortent renforcés.

Par la même occasion, l'interprétation des textes constitutionnels est clarifiée. En choisissant la République en octobre 1877¹⁰⁰, les électeurs ont décidé que le régime serait parlementaire : la composition du gouvernement dépend désormais de la majorité à la Chambre des députés. Le pronostic qu'avait fait Gambetta à Lille, le 16 août 1877, est vérifié :

« La République sortira triomphante de cette dernière épreuve, et le plus clair bénéfice du 16 mai sera, pour l'histoire, d'avoir abrégé de trois ans, de dix ans, la période d'incertitude et de tâtonnements à laquelle nous condamnaient les dernières combinaisons de l'Assemblée nationale élue dans un jour de malheur. »

Le recours au suffrage universel pour résoudre un problème institutionnel constitue donc un point d'inflexion majeur dans la politique au niveau national mais aussi local. Dans l'arrondissement de Vervins, des éléments sont en place qui contribuent fortement à étendre la pratique politique : de plus en plus d'électeurs prennent conscience qu'ils peuvent intervenir dans les affaires publiques (dans les comités, par exemple), en véritables acteurs politiques, en citoyens, même si, effectivement, les plus modestes ne s'expriment pas publiquement, et même si le nombre de ceux qui portent les signes de la notabilité politique est très restreint. Si tous ses bénéficiaires n'en ont pas forcément conscience, le vote constitue déjà un acte d'engagement politique. A un stade supérieur, il faut attendre 1898 pour voir un ouvrier autodidacte d'origine humble devenu professeur de l'enseignement supérieur, Joseph Fournière, se présenter et triompher du comte Jean Caffarelli : il s'agit du premier député socialiste de l'Aisne¹⁰¹.

100. Ceci est seulement valable pour la période étudiée. En 1889, l'arrondissement élit les candidats de la droite conservatrice, C. Godelle et Jean Caffarelli, comme députés, celui-ci retrouvant son siège en 1902. Le vote républicain n'est donc pas définitivement acquis dès 1877. Ce n'est qu'à partir de 1906 que commence l'hégémonie presque sans faille de la gauche radicale et socialiste.

101. En 1871, Jean-Baptiste Godin s'était présenté et avait été élu sur la liste républicaine.

Toutefois, on voit déjà les plus conscients des électeurs affirmer publiquement leurs opinions politiques, protester contre les irrégularités commises, combattre la candidature officielle en la dénonçant et en votant pour la République : ceux-là marquent leur volonté de s'émanciper du poids des habitudes bonapartistes.

Les résultats des scrutins de 1877 et plus encore les comportements politiques montrent que la maturité politique des électeurs s'affirme, et que ceux-ci deviennent de véritables citoyens. Avec l'expansion de la démocratie, la politique s'installe durablement au village.

Frédéric STÉVENOT